



ACTUALITÉ

Budget des hôpitaux publics :
une pénurie organisée



MONDES UNIVERSITAIRES

Quel vécu de la première
rentrée de la mastérisation ?



ENTRETIEN

Agnès Vatican



INTERNATIONAL

Crise en Espagne et
grève générale

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 588 OCTOBRE 2010

e s n e s u p



DOSSIER

Supérieur privé et privatisation

Solidarité
Proximité
Confiance
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 75020 Paris - 01 42 97 10 00 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siret n° 750 200 000 - RCS Paris - Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition
■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

Des batailles qui se jouent maintenant

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP

Cinq mois d'affrontement contre le projet de destruction de nos retraites... la mobilisation s'amplifie. Recueillant le soutien de la population, des étudiants, des lycéens, le mouvement s'élargit et gagne en puissance. Dans un contexte où la crise touche tous les foyers, à chaque étape, nous marquons des points. Rarement, la confiance dans les organisations syndicales n'a atteint de tels niveaux dans l'opinion.



Valérie Pécresse peut toujours afficher un bilan triomphant, la réalité est bien différente. Comment feindre de méconnaître l'exaspération de collègues submergés par la paperasse, détournés de l'enseignement et de la recherche ? Comment ne pas ressentir leurs crispations, alors qu'ils sont, faute de moyens, dans l'incapacité de maintenir certains dispositifs conçus pour faire

réussir leurs étudiants. Comment ignorer la remise en question à chaque instant des coopérations de recherche existantes, la destruction des dispositifs de formations (UFR, IUFM, IUT) ? La rentrée fait rejaillir avec acuité les motifs de la colère des universitaires dont les revendications sont restées sans réponse depuis juillet 2009.

L'ancrage de la contestation dans la population est acquis. Les stratégies de replis individuels servant une concurrence stérile, provoquant l'isolement et nous fragilisant tous ne peuvent perdurer. Le retour au collectif, à la démocratie, aux coopérations n'attendent pas de futures échéances électorales. Ces batailles se jouent maintenant.

En difficulté, Nicolas Sarkozy et sa majorité parlementaire multiplie les attaques dans toutes les directions contre les libertés, les solidarités. Combien de temps faudra-t-il pour que le gouvernement entende la contestation sociale ? En invoquant l'urgence pour sauver les retraites, qui Eric Woerth peut-il convertir ? Le pouvoir a perdu la bataille des idées. « Retraites » et « Universités » : deux réformes « phare » du quinquennat, toutes deux enracinées dans le passé - retraite Fillon et LMD 2003, pacte recherche 2006 -, soulèvent un vent profond d'hostilité et révèlent une large prise de conscience des effets des politiques libérales.

ACTUALITÉ 4

- La grande **manipulation du budget**
- « ... Effacer **68...** »
- Budget des **hôpitaux publics** : une pénurie organisée
- **Maintenir et amplifier la mobilisation** contre le démantèlement des retraites
- **LOPSI 2** : une contre-« performance »
- Manifeste contre les ravages de la « **pensée unique** »

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 7-8

- Rentrée syndicale **tonique** partout en France

MÉTIER 16

- **Les CTP** : un an de fonctionnement
- Élections **CNU 2011**

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Grand emprunt : Labex : combattre ces **machines à exclure**

DOSSIER 9

Supérieur privé et **privatisation**

L'enseignement supérieur privé et consulaire (chambres de commerce...) veut présenter une image lisse, flatteuse de ses conditions d'étude et met en avant d'embauche de ses diplômés... Il gagne du terrain. On ne peut ignorer l'existence de ce secteur qui représente 17 % des étudiants et 30 % des établissements du post-bac. Il couvre un vaste champ dans le tertiaire -- commerce, management, etc. --, l'ingénierie, le paramédical, la communication, y compris les cursus LMD. L'État peut reconnaître ces établissements, et aujourd'hui, le gouvernement attribue un visa à ses diplômés avec largesse. Les personnels de ce secteur subissent souvent l'arbitraire. Le gouvernement entend mettre le secteur privé ou consulaire au même plan que la carte universitaire de service public. C'est un choix idéologique qui correspond aux théories libérales de « moins d'État », et une stratégie de court terme pour les savoirs et la jeunesse.



MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Écoles françaises à l'étranger : une **réforme à la sauvette**
- Conventions de gestion des enseignants contractuels : **état des lieux**
- IUFM de Créteil/UPEC : quel vécu de la **première rentrée** de la mastérisation ?

INTERNATIONAL 20

- En direct des Commissions ouvrières : crise en **Espagne**
- Mercredi 29 septembre 2010 à Bruxelles : une **mobilisation européenne**

ENTRETIEN 21

- **Agnès Vatican**

COURRIER DES LECTEURS 22

- **Nos lecteurs nous écrivent**

CULTURE 23

- **Cécile Laborde**, Français, encore un effort pour être républicains !

ÉPHÉMÉRIDE

28 OCTOBRE 2010 : 16 heures :
clôture des inscriptions sur ANTARES
pour la qualification MCF-Pr 2011

DU 28 AU 31 OCTOBRE

**Forum Mondial
de l'Éducation en Palestine**

6 NOVEMBRE

- **Manifestation pour le droit à l'avortement et la défense de l'hôpital public** (Collectif National des Droits des Femmes et CADAC)
- **Journée d'étude sur l'Euro et la crise en Europe** à l'initiative d'ATTAC

7 NOVEMBRE

Réunion nationale de la Marche Mondiale des Femmes

France - 9 h 30 - au SNUIPP

15 NOVEMBRE : CNESER

17 NOVEMBRE : Séminaire

Education (Appel des Appels, CFDT, CGT, FSU, Solidaires, Syndicat de la Magistrature (Bourse du Travail, Paris).

18 NOVEMBRE

Colloque annuel du COR (à l'Institut Océanographique à Paris)

19 NOVEMBRE

Réunions de la CPCNU et Bureau groupe de travail « évaluation »

23-24 NOVEMBRE : CDFN

25-26 NOVEMBRE : Colloque organisé par la CDIUFM « 20 ans de formation et de recherche dans les IUFM, et maintenant ? » - Villette

La grande manipulation du budget

→ par Pierre Duhaucourt

(Article publié dans L'Humanité du 7/10/10)

Premiers éléments du budget 2011 : des critiques majeures qui seront développées dans le prochain mensuel.

J eudi 30/09, Valérie Pécresse s'est félicitée d'une hausse de ses moyens pour 2011. Selon elle, la mission de l'enseignement supérieur et de la recherche (Mires) reste « la priorité des priorités » du budget présenté en cette rentrée. Et la ministre d'aligner chiffres et pourcentages avec un art consommé de la mise en scène. Cet exercice de style masque mal la réalité d'un budget en trompe-l'œil. Dans les faits, les crédits de paiement, qui passent de 24,7 milliards d'euros cette année à 25,2 milliards le prochain, n'augmentent que de 1,9 % en valeur. Si l'on tient compte d'une hausse des coûts réels supérieure à l'inflation officielle, cette quasi-stagnation s'apparente à une réduction claire et nette des moyens accordés à la plupart des établissements et des laboratoires. Le ministère a également décidé de consacrer au crédit impôt recherche (CIR) une bonne partie des moyens supplémentaires alloués à la recherche. Un choix irresponsable alors que plusieurs rapports

parlementaires ont dénoncé le coût exorbitant (5 milliards pour 2011, soit 20 % du budget de la Mires) et les effets d'aubaine dont bénéficient les plus grandes entreprises et leurs filiales, sans pour autant augmenter leurs dépenses de recherche.

Dernier point : l'emploi. Le budget 2011 prévoit la suppression de 31 400 postes de fonctionnaires, dont 16 000 dans l'Éducation nationale. L'enseignement supérieur et la recherche sont présentés comme étant à l'abri de cet étranglement des services publics. Malheureusement, personne ne doit ignorer que la faiblesse endémique des taux d'encadrement universitaire fait que les besoins en emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignants et de personnels techniques et administratifs sont de moins en moins couverts par des emplois statutaires. Les vacataires, contractuels et autres précaires en perpétuel CDD atteignent aujourd'hui 20 % des effectifs du supérieur ! ●



Georges Charpak

Le grand physicien, prix Nobel et militant de la diffusion des sciences nous laisse une œuvre immense. Une page lui sera consacrée dans un prochain numéro de la VRS.

« ... Effacer 68... »

→ par Jean Fabbri

N. Sarkozy et V. Pécresse ne s'en cachent pas, ils en font même un étendard idéologique et, en matière de TP – au bulldozer – utilisent tout l'arsenal législatif, réglementaire et budgétaire. En cette rentrée et quel que soit le jeu de chaises musicales à venir, le gouvernement s'emploie à bétonner son dispositif. Il travaille sur trois terrains : sur le plan budgétaire avec le remembrement à la hache opéré à l'aide des dispositifs du « grand emprunt ». Sur le plan législatif – à venir – il entend, après l'étude réalisée sous la conduite de P. Aghion, redéfinir la « gouvernance » des établissements et faire disparaître à la fois la collégialité et la responsabilité devant la communauté et les pairs des présidents d'université. On aurait tort de sous-estimer, non pas le rapport au demeurant aussi indignant dans le fond – en particulier dans

l'usage détourné de comparaisons internationales – que sa version d'étape de février, mais l'acharnement des inspireurs du pouvoir à casser toutes les formes d'interventions collectives et démocratiques dans la détermination des priorités scientifiques du pays, dans l'élaboration d'un projet multiforme de formations supérieures pour les générations de demain. Enfin ce pouvoir qui dispose sur le terrain « médias » de moyens sans précédents a lancé, en septembre, la dernière phase de son plan de communication censée parachever l'édifice : « j'ai fait la réforme de l'université avec les universitaires, et ils sont majoritairement de gauche... », c'est ainsi que la ministre s'exprimait dans les colonnes du journal économique « Les Échos » ! Façon de faire croire que rien ne pourra changer. À nous de le démentir. ●

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication :
Guy Odent

Rédaction exécutive :
Thierry Astruc, Jean Fabbri, Gérard Lauton,
Christophe Pébarthe, Alain Policar

Coordination des rédactions :
Thierry Astruc

Secrétariat des rédactions :
Latifa Rochdi

CPPAP : 0 III S07698 D 73

ISSN : 245 9663

Conception et réalisation :
C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Illustration de couverture : © Didier Chamma

Budget des hôpitaux publics : une pénurie organisée

→ par Alain Pagano, responsable du secteur Service Public

Des conditions de travail en continuelle dégradation dans un contexte de fortes menaces sur l'emploi.

La pénurie financière est organisée à l'hôpital public. Depuis plusieurs années, la situation est devenue critique, et certains établissements frôlent la banqueroute, alors que la mise en œuvre de la tarification à l'activité (la T2A) les oblige de plus en plus à se comporter comme des entreprises et donc à présenter un budget en équilibre. Les conditions de travail du personnel ne cessent de se dégrader et, pour les patients et leurs mutuelles, la note s'alourdit.

La T2A codifie chaque acte médical pour en chiffrer le coût exact. Cela conduit à établir des catégories de soins - et de patients -, certains étant plus rentables que d'autres. La loi «Hôpital, patients, santé et territoires» a créé l'hôpital-entreprise, transformant nos établissements de santé en usines de soins. Les hôpitaux publics n'ayant plus droit aux transferts de charges, qui permettaient jusqu'ici de reporter les déficits d'une année sur l'autre, cela se traduit par un endettement important.

L'accès aux soins devient toujours plus coûteux pour l'usager, renforçant la médecine à deux vitesses

SEULE SOLUTION LAISSÉE AUX HÔPITAUX : L'ENDETTEMENT... OU RÉDUIRE LES EFFECTIFS

Pour payer les salaires (70 % des budgets) et se moderniser, les hôpitaux sont contraints d'emprunter à des taux élevés. Comment, pour des établissements surendettés, faire face aux nouvelles économies imposées ? Les emplois sont directement menacés. L'écart entre les moyens octroyés et les besoins prévisibles est souvent comblé en sacrifiant

l'emploi. Pour la première fois, les effectifs de l'hôpital public ont reculé en 2009, alors que 90 % des Français estiment que le personnel est insuffisant.

Pénurie oblige, la situation de l'emploi se dégrade : le personnel en poste doit faire face aux congés de maladie et aux départs non remplacés, et doit lui-même différer ses propres congés. Les conditions de travail deviennent infernales. Stress, dépressions nerveuses sont légion, entraînant des départs et la prétendue « crise des vocations ». Cette gestion de l'emploi



Non aux usines de soin !

© Didier Chamma

conduit le secteur à la catastrophe. Tous facteurs confondus, c'est une énorme tension qui s'installe à l'hôpital avec en germe les ingrédients d'un conflit social.

Dans ce contexte, l'obligation de retour à l'équilibre budgétaire en 2012, imposée par le président de la République, est très inquiétante. Sans augmentation des moyens alloués par l'État, l'hôpital public va s'enfoncer durablement dans la crise au bénéfice des établissements de soins privés. L'accès aux soins devient toujours plus coûteux pour l'usager, renforçant la médecine à deux vitesses. ●

Maintenir et amplifier la mobilisation contre le démantèlement des retraites

→ par Pierre Duhaucourt

Les actions menées depuis plusieurs mois, et notamment les 3 manifestations organisées depuis la rentrée - mobilisant chacune 3 millions de personnes - témoignent du rejet massif - confirmé par les sondages - du projet Sarkozy-Fillon de démolition du système de retraites.

Refusant une discussion sur le fond, le gouvernement répond par le mépris (E. Woerth ose déclarer que « les manifestants se trompent » et ne comprennent pas qu'il veut « sauver » les retraites) ou par la provocation (cf. un amendement mettant à mal l'indépendance de la médecine du travail). Les quelques modifications ponctuelles qui pourraient être concédées (pour les travailleurs atteints d'incapacité, pour les chômeurs âgés, sur l'âge de départ des mères de trois

enfants ou plus) seraient financées par d'autres aggravations.

Les organisations de l'enseignement supérieur et de la recherche appellent les personnels et les étudiants à participer largement aux actions en cours « pour obtenir : l'abandon de cet injuste projet qui fait porter l'effort sur les salariés et sacrifie les jeunes, les femmes et les plus démunis ; un financement des retraites par un autre partage des richesses ; la prise en compte des caractéristiques de nos métiers. »

Rappelons les revendications du SNE-SUP : maintien du droit à partir à 60 ans, pension égale à 75 % du salaire en revenant à une durée de cotisation de 37 ans 1/2, indexation des pensions sur les traitements eux-mêmes indexés sur les prix, suppression de la décote, prise

en compte du travail effectué pendant les années de doctorat et de recherches post-doctorales.

EXIGER UN TOUT AUTRE FINANCEMENT

Le financement de ces mesures est possible dans le cadre d'une réforme de la fiscalité supprimant entre autres le bouclier fiscal et d'autres niches (citons pour mémoire la « super-niche Copé » qui exonère les plus values à long terme des cessions de titres de participation pour un coût de 20 milliards, soit presque le déficit actuel de l'ensemble de la Sécurité sociale - 23 milliards), et d'une réforme des prélèvements sociaux : - contribution des revenus financiers et bancaires au même taux que les salaires, (y compris les bonus, stock-options, parachutes dorés...) ;

– suppression des exonérations injustifiées de cotisations ;
– réforme de l'assiette des cotisations patronales tenant compte des activités des entreprises en ce qui concerne les

recrutements et leurs efforts sur les salaires.

Renforcer la mobilisation pour faire échec à la contre-réforme du gouvernement en participant activement aux

grèves et manifestations, en discutant dès maintenant des modalités de poursuite de l'action au-delà du 12 octobre, tel est l'appel du SNESUP du 7 octobre. ●

LOPPSI 2⁽¹⁾ : une contre-« performance » → par Gérard Lauton

Les membres du Collectif Liberté Égalité Justice (CLEJ) alertent les citoyens sur les menaces du projet de loi LOPPSI 2 préparé de pair avec la loi Besson.

Fourre-tout de mesures techniques, le projet de loi LOPPSI 2 « relaie un discours politique belliqueux qui utilise la figure du délinquant pour entretenir le fantasme de l'ennemi intérieur et qui assimile, corrélativement, tout acte de délinquance à une atteinte à l'État. Au nom de la protection de la société contre ses « ennemis », les mesures dérogoires au droit commun sont sur le point de devenir la norme, la surveillance et le contrôle social s'étendent et l'objectif de réinsertion assigné à chaque peine disparaît ».

Ainsi s'exprime le CLEJ, dont fait partie le SNESUP, face à un projet liberticide visant moins la sécurité qu'un contrôle social draconien.



PÊLE-MÊLE DANS LE « CATALOGUE » RÉPRESSIF

Fichiers de suspects (STIC et JUDEX, fiables à 20 %...); filtrage internet, vidéo-surveillance (caméras partout); Conseil National des Activités Privées de Sécurité (privatisation en marche); échanges

électroniques (infiltration visant un suspect); « perquisition » informatique (pose intrusive d'un « mouchard »); peines minimales; périodes de sûreté; surveillance judiciaire; sécurité routière (confiscations automatiques); police municipale (assimilés police judiciaire); réserve civile de la police et service volontaire citoyen (retraités et volontaires); délit de vente à la sauvette; occupation de terrain; visioconférence; douanes et impôts; étrangers; dépistage obligatoire; victimes vulnérables; mineurs (couvre-feu, responsabilité parentale); supporters sportifs; transports en commun; saisies (avant tout jugement). ●

(1) Loi pour la « performance » de la « sécurité ».

Manifeste contre les ravages de la « pensée unique » → par Pierre Duhaucourt

La crise systémique du capitalisme financier mondialisé dont l'éclatement s'est traduit par le séisme de 2008 aurait pu laisser espérer un affaiblissement de la « pensée unique » qui règne sur la réflexion et sur les pratiques économiques. À l'encontre des grands discours sur un « retour de l'État » et la recherche de « nouvelles régulations », la « gestion » de la crise de la dette dans la zone euro et la mise en œuvre notamment par les États européens de politiques d'austérité

soumises à la pression des agences de notation et des marchés financiers marquent le retour en force des dogmes néolibéraux et des contre-réformes (par exemple sur les retraites) qui ne peuvent qu'aggraver la crise.

« Atterrées » par ce constat, des personnalités d'horizons variés ont lancé un manifeste qui a déjà recueilli, dans la communauté des économistes, plus de six cents signatures au 24 septembre, et qui appelle à un débat sur les stratégies de sortie de crise avec un premier colloque à Paris le 9 octobre⁽¹⁾.

Ce manifeste dénonce « 10 fausses évidences » relatives à l'efficacité des marchés financiers, leur rôle favorable à la croissance, leur capacité à juger de la solvabilité des États, la responsabilité d'un excès de dépenses dans l'envolée des dettes publiques, l'impératif qui en résulterait de les réduire, l'idée que l'endettement public correspond à un transfert de richesses au détriment des générations futures, la nécessité de « rassurer »

les marchés financiers pour financer cette dette, le fait que la construction européenne défendrait le modèle social européen, celui que l'euro serait un bouclier contre la crise, enfin celui que la crise grecque aurait permis d'avancer vers un gouvernement économique et une véritable solidarité au niveau européen. Le texte met alors en débat 22 mesures portant essentiellement sur les questions financières et monétaires en Europe.

On peut trouver trop timides l'analyse et les remèdes proposés dans cet appel qui regroupe une pluralité de collègues, essentiellement universitaires et chercheurs. L'important est précisément, au-delà des divergences, de rassembler largement pour porter le fer contre la pensée unique et proposer une alternative. ●

(1) Voir, pour signer le texte, et pour des informations sur le colloque et ses suites, le site de l'Association Française d'Économie Politique (<http://www.assoéconomiepolitique.org/>)

Rechercher des alternatives



Rentrée syndicale **tonique** partout en France



Liquidation de l'INRP

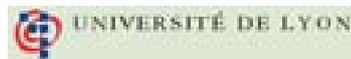
D'un côté le ministère de l'Éducation nationale crée un institut de recherche sur le système éducatif et, au sein de la DGESCO, une agence de moyens qui contractualise au coup par coup des recherches ciblées, de l'autre le ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur veut faire grossir ses établissements pour gagner des rangs dans le classement de Shanghai. De concert, ils se débarrassent de l'Institut national de Recherche pédagogique en le réduisant, au 1^{er} janvier 2011, à un institut interne de l'ENS de Lyon qui augmente ainsi de volume. La menace plane sur d'autres établissements publics, le CEREQ, le CNED, etc.

Pourquoi détruire cet instrument unique pour l'État, la communauté scientifique, les acteurs de l'éducation - en France, en Europe et à l'international - qu'est l'INRP ? La décision est politique : vision utilitariste de la recherche associée au mépris du domaine de l'éducation et de la formation. et obsession d'exterminer un pédagogisme qui n'existe pas.

L'intégration dans l'ENS mutile et démantèle l'INRP en dispersant ses composantes, en le privant de l'autonomie comptable, scientifique, contractuelle, de la personnalité juridique et morale lui permettant d'assurer des missions éloignées de celles de l'ENS. Ses moyens humains, les enseignants détachés et associés, disparaîtront au 31 août 2011 alors que la recherche en éducation ne peut pas être dissociée de la prise en compte des expériences sociales sur l'éducation. Trop de réformes ont échoué ou été détournées parce qu'elles l'avaient négligée.

Appel : <http://sauvonsinrp>

Par Marie-Claude Derouet-Besson, MCF, Section INRP



L'INSA de Lyon refuse les RCE

Le combat fut rude et rien ne nous a été épargné ! Si les partisans des RCE n'eurent comme arguments que les classiques - « il ne faut pas loucher ce train », « peut-on être contre l'autonomie ? »... -, ils firent preuve d'imagination à la manœuvre : vote à bulletins secrets au CTP (illégal) pour débaucher une voix des personnels, pressions sur l'élève des doctorants, mobilisation de la gauche lyonnaise (Grand Lyon et Région) pour nous expliquer quoi voter.

Au final, le SNESUP a su construire l'unité de tous les élus du personnel et des doctorants (soit les élus de dix listes différentes) pour équilibrer un vote presque unanime des représentants extérieurs (plus de 40 % du CA) et des élèves-ingénieurs. Les RCE ont donc été refusées à une voix près.

Cette égalité nous a valu une occasion de sourire. La direction, qui se disait professionnelle pour se vouloir autonome, ne sut interpréter un tel résultat. Elle demanda donc au ministère si une loi l'emportait sur un statut d'établissement !

Quand on vous dit que RCE ne rime pas avec autonomie !

Bernard Roux, secrétaire de section



Les méthodes d'un management non participatif et non durable à l'IUT de Mantes !

L'IUT est un établissement dans lequel la participation de tous à la prise de décision garantit la motivation de chacun. À travers les conseils de départements, le conseil d'IUT, les enseignants, les étudiants et les personnels IATOOS échantent et débattent sur le devenir de leur institut.

Cette harmonie est une utopie dont l'IUT de Mantes s'éloigne à grand pas. Les méthodes managériales utilisées s'inspirent de la gouvernance des entreprises les moins sociales. Rétention d'informations, désinformation, ouvertures de formations sans concertation, pressions sur les personnels les plus fragiles, dénigrement, autant de moyens mis en œuvre pour assurer la mise en place d'une politique qui tourne le dos au service public. La multiplication des contractuels, l'ouverture de formations sur des critères de rentabilité très éloignés de l'intérêt des étudiants illustrent cette dérive inquiétante.

Par la section IUT de Mantes-la-Jolie



Université Paul-Valéry Montpellier III

Si non l'excellente nouvelle d'une hausse des inscriptions en L1, on pourra dire que la rentrée à l'Université Paul-Valéry/Montpellier III est faite d'histoire locale ancienne (la pénurie de salles de cours et de personnel) et d'accablant nouveau comme la mise en place des masters enseignement. Celle-ci coïncide d'ailleurs avec l'annonce par le rectorat d'un recrutement à grande échelle de titulaires d'une licence pour pallier le manque d'enseignants. Concernant les dossiers de fond, l'application de la LRU, dans toutes ses déclinaisons, continue d'occuper si ce n'est les esprits, du moins les conseils. Le référentiel des tâches est en chantier et devrait faire l'objet de groupes de travail associant à minima les organisations syndicales et les élus avant qu'il ne soit discuté en CTP, puis dans les conseils. Ici, cependant, la situation spécifique des universités de LLASHS, et en particulier la situation budgétaire, rend difficile la « négociation » sur la reconnaissance de nombreuses tâches. Au final, il y a fort à parier que la mise en place du référentiel révèle encore un peu plus l'inégalité de traitement entre universités.

À l'horizon se profile également le passage aux RCE dont la perspective impose de prévoir de lourds investissements en personnel qualifié.

Enfin, pour ce qui concerne les trois universités de Montpellier, ce qui occupe régulièrement la presse régionale, c'est le feuilleton du « fusionnera/fusionnera pas ». La réalisation du plan Campus est tantôt conditionnée à la fusion, tantôt pas, selon que d'autres « grands programmes », comme le programme Initiative Excellence, la mettent en avant ou la font reculer.

Dans ce contexte, la section SNESUP de l'université et ses élus aux conseils et comités tentent d'agir au mieux et d'être réactifs dans le respect de nos valeurs et principes. Un cap difficile à tenir tant les dossiers sont nombreux et lourds et que se pose la question de l'engagement et de la prise en charge collective des actions militantes.

Par Laure Echalié, élue au CA, Laurence Dreyfuss, élue au CTP



Orléans une équipe présidentielle qui accompagne la loi LRU

L'Université d'Orléans est un véritable cas d'école en termes de perte de la collégialité et d'imposition des décisions par le haut. Les logiques de « rationalisation/fusions/restructurations » mettent en danger les équilibres formation-recherche d'une université qui avait jusqu'à présent su préserver sa vocation généraliste. L'avis des Conseils d'UFR et même des Conseils centraux - particulièrement du CEVU - est de moins en moins sollicité, voire complètement ignoré : la création d'un diplôme universitaire de « coaching » a été entérinée cette année en CA après un vote négatif très majoritaire au CEVU ; les décisions concernant les postes au recrutement se font de plus en plus sans l'avis des personnels qui constituent les labos et départements concernés, selon une « politique de recherche » de l'équipe présidentielle qui tend à la concentration des moyens sur les labos déjà puissants, au détriment des équipes plus fragiles et du lien formation-recherche. Dernier gadget en date, les instituts, redécoupage des pôles de recherche (eux-mêmes créés il y a peu), et qui vont être le prétexte d'une restructuration-disparition des UFR telles qu'elles existent aujourd'hui. Au nom d'une « visibilité » hypothétique en recherche, on prend le risque de mettre en cause toute la structure de formation et sa richesse, et de la rendre illisible pour l'extérieur, c'est-à-dire pour les étudiants eux-mêmes ! Si une partie des collègues préfère ne pas trop se poser de questions face à ces bouleversements, d'autres viennent aujourd'hui renforcer les rangs syndicaux, pour une tout autre idée de l'université.

Par Karin Fischer, secrétaire de section

Rentrée syndicale **tonique** partout en France



Un point de vue sur la rentrée à l'Université Paul-Cézanne Aix-Marseille III

En ce mois de septembre, l'ambiance est plutôt morose. Les collègues vont au laboratoire en traînant les pieds. Certains d'entre eux ont passé une partie de l'été à monter des demandes d'équipement dans le cadre du Grand Emprunt. D'autres, parfois, les mêmes, sont attelés à la lourde tâche de la rédaction du prochain quadriennal, document commun aux trois universités d'Aix-Marseille dans la perspective de leur fusion au 1^{er} janvier 2012. Fusion qui, dans l'état actuel du projet, présage d'un établissement géré dans le cadre de la LRU et exerçant pleinement les RCE. Pas vraiment réjouissant. Mais le SNESUP sera là, bien présent et moteur, pour préparer et proposer une alternative à ce projet écrasant. Autre sujet d'actualité, les retraites. Les collègues ne sont pas encore très nombreux dans les cortèges mais le mécontentement gronde et finira par s'exprimer. Cette année universitaire qui ne fait que commencer promet d'être bien remplie... Toutes les énergies seront nécessaires pour faire avancer nos idées, nos projets et mettre fin à la logique LRU/RCE qui pèse sur l'université. ●

Par Caroline Mauriat, secrétaire de section



Montpellier II sur les Labex et Idex

L'appel du ministère, via l'ANR, aux « initiatives d'excellence » et « laboratoires d'excellence » met actuellement l'Université Montpellier II en ébullition. Dans chaque équipe, chaque laboratoire, chaque département, les réunions se multiplient. Pour construire un objet virtuel comme un laboratoire d'excellence, fort d'au moins 400 chercheurs et enseignants-chercheurs, il n'est pas question de projet scientifique sainement construit (quelqu'un a fait la biblio ?), mais de mots-clés jetés sur des diapositives, de transdisciplinarité érigée en principe incontournable, et bien sûr d'excellence - celle estampillée par la note A+ de l'AERES. Les équipes évaluées A sont au mieux tolérées.

L'objectif du ministère est de définir une carte de France des universités à deux vitesses, inacceptable pour le Snesup : les campus d'excellence et les autres. Mais il est aussi de rendre chaque site universitaire « unicolore » et que la communauté fasse elle-même le ménage. Une fois le thème de l'initiative d'excellence établi - à Montpellier, ce sera « l'homme et son environnement » - des pans entiers de disciplines scientifiques se retrouvent exclus de fait de toute participation et risquent de se retrouver asséchés lorsque l'université et les EPST décideront de concentrer leurs financements uniquement sur les équipes motrices des Idex et autres Labex. Ces négociations internes se déroulent hors des conseils et des lieux de démocratie de notre université. La précipitation et le bricolage prédominent et ignorent souvent les instances élues. Personne ne semble réaliser qu'une université « multicolore » est notre force, et que nous la regretterons... ●

Par Thierry Guillet, secrétaire adjoint de la section

L'actualité vue au travers quelques points du dernier CA

Les informations générales données par le président et le débat d'orientation budgétaire suscitent de sérieuses inquiétudes de financement (charges en plus - RCE obligent ! - non totalement compensées, crainte de crédits sur projets en partie au détriment de crédits existant auparavant, le sous-encadrement reconnu par le ministère n'est compensé qu'à hauteur de 25 K€ par poste manquant !...).

Les élus de notre liste (intersyndicale sauf UNSA) ont voté contre les recrutements d'enseignants contractuels (CDD trois ans sur un salaire certifié 1^{er} échelon) : par principe, même si cela améliorerait des situations particulières, nous ne pouvions pas cautionner la disparition progressive du statut de fonctionnaire titulaire. C'est le piège tendu par le gouvernement que de nous amener à être complices de sa politique de destruction et il ne fonctionne que parce qu'une majorité de présidents et de CA acceptent, que ce soit par adhésion ou en affichant des réserves.

Enfin nous avons bataillé ferme contre la destitution injuste et arbitraire d'un collègue enseignant-chercheur concernant sa fonction de directeur d'un service commun. Nous avons montré qu'il était manifestement victime d'une cabale, qu'il était rendu responsable

de tous les maux alors qu'il avait hérité d'une situation sans recevoir de cadrage précis ni les moyens de réaliser ses projets ; sur la forme aussi, nous avons protesté contre la procédure d'urgence injustifiée, le préjudice moral et professionnel pour notre collègue, le caractère autocratique de la décision, le mépris du CA qui avait été consulté par un vote sur la nomination et découverte la destitution en lieu et place du débat annoncé sur les missions du service. Minoritaires dans le Conseil, nous n'avons pas réussi à faire annuler cette mauvaise action, mais nous sommes satisfaits de l'avoir fortement dénoncée et d'avoir évité qu'elle passe discrètement. ●

Par Hervé Lelourec, secrétaire de section



Référentiel des tâches, Réorganisation des services : le rôle central du CTP

À Poitiers, le SNESUP est en première ligne pour dénoncer les effets pervers entraînés par la LRU, à commencer par l'impossibilité manifeste d'empêcher le CA de voter des dispositifs particulièrement nocifs pour les personnels. Il en a été ainsi du référentiel des tâches de enseignants-chercheurs validé en juillet dernier malgré la rédaction de contre-propositions crédibles de l'intersyndicale des personnels SGEN-CFDT SUD-CGT-FSU. Notre revendication préalable qui demandait à la commission mise en place par le président de l'université de distinguer par principe le référentiel des tâches de la modulation de service a été purement et simplement ignorée. Le document qui entre en vigueur dès cette rentrée confond en effet l'application du référentiel avec la modulation de service. Nous n'avons cessé et ne cessons d'y dénoncer une conception uniquement répressive de la gestion des personnels assimilant les activités d'enseignement à une punition et ne répondant pas, au final, à l'objectif déclaré par le groupe de travail : inciter certains collègues à la reprise des activités de recherche. Qui plus est, les trois grandes faiblesses du document que nous avons pointées (risque d'institutionnaliser les glissements de fonction ; risque de développer des inégalités de traitement entre les personnels et risque lié aux difficultés de détermination de certaines tâches) n'ont absolument pas été traitées ce qui nous emmène tout droit vers de sérieuses difficultés et favorisera un climat de tension. Un dispositif de veille est en préparation pour permettre de relever toutes les anomalies, injustices subies... et de les porter à la connaissance des personnels pour mieux les traiter. ●

Par Stéphane Vauclin, secrétaire de section



Bilan de rentrée à l'Université de Strasbourg

Après un été consacré au suivi du dossier des vacataires et contractuels (voir article p. 18) et de celui du Grand Emprunt (deux rencontres des OS avec le délégué général au GE, montage estival des projets Equipex), le mois de septembre a été syndicalement chargé à l'UdS, dans un contexte de rapports très tendus avec la direction : visite houleuse de V. Péresse venue inaugurer un nouveau bâtiment et faire le bilan d'une fusion « exemplaire », lancement du plan Campus et de sa Société de Réalisation sur une base de statuts non finalisés et non discutés dans les instances (pilotage direct du ministère), refus de la contractualisation des dix-huit vacataires « historiques », charges de travail toujours très lourdes sur tous les personnels, fermeture d'un site IUFM, démissions ou départ anticipé de directeurs de services centraux, dysfonctionnements administratifs récurrents, DRH débordée, opacité dans le montage des projets de labex avec de grosses difficultés d'élaboration en LAL-SHS et Droit alors qu'ils sont solides et nombreux en santé, biotechnologies ou chimie, CA au fonctionnement antidémocratique (votes irréguliers) et toujours sans règlement intérieur. Pour parfaire le tout : absence de bilan social (pourtant statutaire) et report d'un congrès sur la démocratie. Les deux font les frais d'une conduite autoritaire et précipitée des restructurations et d'une application chaotique des réformes. Les organisations syndicales sont débordées, assurément réduites à traiter les dossiers prioritaires, de façon de plus en plus offensive, y compris par des recours en TA. ●

Le conseil syndical d'établissement



FRAIS D'ÉTUDES PAR FILIÈRE 2010 / 2011

	PARIS	LYON
■ Formation Étudiante		
> FILIÈRE ÉCONOMIQUE PRIVÉE		
1 ^{ère} ANNÉE (90 € 00)	6 850 €	4 300 €
2 ^{ème} ANNÉE (90 € 00)	6 050 €	4 500 €
Frais liés aux admissions sur équivalence et cours obligatoires de remise à niveau :	930 €	930 €
3 ^{ème} ANNÉE (90 € 00)	6 200 €	4 750 €
Frais liés aux admissions sur équivalence et cours obligatoires de remise à niveau :	1 250 €	1 250 €
> FILIÈRE ÉCONOMIQUE PUBLIQUE		
1 ^{ère} ANNÉE (90 € 00)	6 900 €	5 900 €
Frais liés aux admissions sur équivalence et cours obligatoires de remise à niveau :	1 900 €	1 900 €
2 ^{ème} ANNÉE (90 € 00)	7 100 €	6 100 €
> FILIÈRE ARTS ET MÉTIERS D'INGÉNIEUR		
1 ^{ère} ANNÉE (90 € 00)	8 750 €	8 100 €
■ Formation Professionnelle		
> MANAGER		
1 ^{ère} ANNÉE (90 € 00)	8 750 €	8 450 €
> INGÉNIEUR		
1 ^{ère} ANNÉE (90 € 00)	4 450 €	4 450 €
> MANAGER		
1 ^{ère} ANNÉE (90 € 00)	9 200 €	

CONDITIONS GÉNÉRALES
RAPPEL : Aucun frais pour le traitement des dossiers de candidatures. L'instruction des dossiers est gratuite. Seuls les candidats à la formation Professionnelle doivent s'acquitter de frais de jury de 120 €.

FRAIS DE SCOLARITÉ
 Droits d'inscription à renouveler chaque année :
 - Formation Économique Privée : 260 €
 - Formation Économique Publique : 360 €
 - Formation Professionnelle : 490 € (dont 120 € de frais de jury d'admission inclus)
 - Formation Professionnelle : 490 € (dont 120 € de frais de jury d'admission inclus)
 MAE : demande de dossier 15 €
 Possibilité de régler par mois, par trimestre et à l'année.

© Didier Chammas

Après le bac L'ORIENTATION À L'UNIVERSITÉ L'insertion des jeunes

Supérieur privé et **privatisation**

→ Dossier coordonné par Jean Fabbri et Gérard Lauton

L'enseignement supérieur privé et consulaire (chambres de commerce...) veut présenter une image lisse, flatteuse de ses conditions d'étude et met en avant d'embauche de ses diplômés... Il gagne du terrain. On ne peut ignorer l'existence de ce secteur qui représente 17 % des étudiants et 30 % des établissements du post-bac. Il couvre un vaste champ dans le tertiaire – commerce, management, etc. –, l'ingénierie, le paramédical, la communication, y compris les cursus LMD. L'État peut reconnaître ces établissements, et aujourd'hui, le gouvernement attribue un visa à ses diplômés avec largesse. Les personnels de ce secteur subissent souvent l'arbitraire. Le gouvernement entend mettre le secteur privé ou consulaire au même plan que la carte universitaire du service public. C'est un choix idéologique qui correspond aux théories libérales de « moins d'État », et une stratégie de court terme pour les savoirs et la jeunesse.

Une tendance lourde à satisfaire les logiques du privé

→ par Jean Fabbri

Le choix du gouvernement d'affaiblir le service public d'enseignement supérieur est en cohérence avec la suppression de la carte scolaire dans le secondaire et la mise en concurrence de tous les établissements.

Le post-bac dans notre pays est contrasté, son organisation générale reste peu lisible pour la majorité des jeunes et des familles. Si la « dualité » filières sélectives (Écoles recrutant après les CPGE, IUT et autres) et universités fait l'objet de constats et discours nombreux, la présence croissante de diverses formes d'enseignement supérieur privé à côté du service public reste peu discutée. Pourtant les données existent, la force de frappe médiatique de ces établissements s'affiche dans les journaux et magazines grand public comme dans la presse spécialisée. Le grand marché des formations post-bac est une affaire juteuse.

Le temps est révolu des « cours supérieur privés » des années 50 type Pigier qui dispensaient des formations techniques ciblées quant aux métiers et au public visé. À côté de ces établissements, en existaient déjà d'autres aux tarifs annuels très élevés, destinés aux enfants de la haute bourgeoisie d'affaire (HEC...). Le paysage s'est aujourd'hui consi-

ment par les pouvoirs publics. Ils ne peuvent délivrer de diplômes nationaux, mais seulement coopérer avec des EPSCP et permettre à leurs étudiants de passer les examens d'obtention d'un diplôme national.

La part des collectivités territoriales dans

le financement du supérieur privé est cinq fois plus élevée (23,8 %) que pour le supérieur public (4,8 %). On mesure ainsi la proximité multiforme des exécutifs régionaux avec le supérieur privé.

Les textes

En vertu de la loi du 12 juillet 1875, l'enseignement supérieur n'est pas le monopole de l'État. Les ressortissants de l'UE sont libres de créer de tels établissements, sous réserve de déposer une déclaration d'ouverture auprès du rectorat et du procureur de la République. Le recteur détient pour ces établissements des compétences concernant la scolarité, le déroulement des études conduisant à un diplôme national, modalités de contrôle des connaissances. L'État a la possibilité de surveiller les enseignements dispensés.

Logiques du privé

Deux aspects majeurs ont toujours existé : gagner de l'argent, former les futurs salariés aux exigences des employeurs en permettant à ceux-ci de peser très concrètement sur le

▼
Affaiblir des établissements publics, c'est aussi, pour le pouvoir, fragiliser les conditions de travail, peser sur les salaires et les statuts des personnels
 ▲

contenu et le contexte des formations, y compris en offrant au patronat des fonctions d'enseignement « généraliste ». Les choix politiques du gouvernement actuel contribuent activement à favoriser le siphonage du service public d'enseignement supé-

rieur en cohérence avec la suppression de la carte scolaire dans le secondaire et la mise en concurrence de tous les établissements. Affaiblir des établissements publics, c'est aussi, pour le pouvoir, fragiliser les conditions de travail, peser sur les salaires et les statuts des personnels. De ce point de vue, dans la majorité des cas et pour la grande majorité des personnels chargés d'enseignement : le privé c'est une zone de non-droit. ●

ÉVOLUTION EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Sur les 20 dernières années les effectifs étudiants ont suivi les variations (source DEPP)

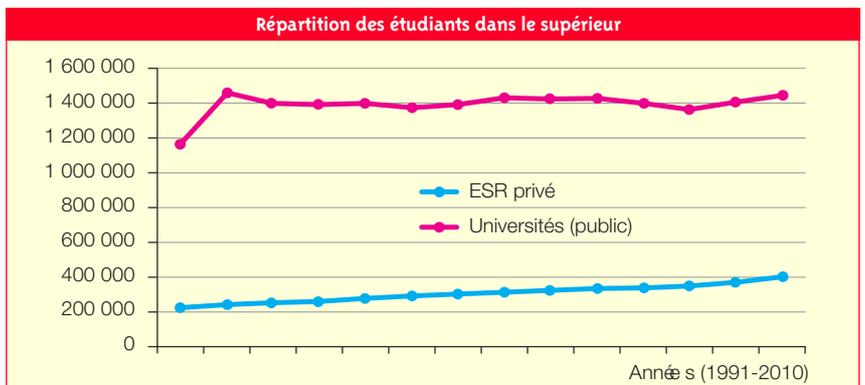
- Universités publiques + 23 %
- Privé universitaire + 40 %
- Formations d'ingénieurs (globalement) : + 100 %
- Dont formations privées + 150 %
- Commerce/gestion /vente (globalement) + 160 %

dérablement diversifié dans le supérieur privé et la logique du privé pénètre à grands pas la totalité du post-bac en particulier avec les choix opérés dans la constitution des PRES (voir dossier).

Les chiffres

14 % des étudiants (environ 400 000) sont inscrits dans des établissements privés d'enseignement supérieur, qui représentent environ 30 % du nombre total d'établissements d'enseignement supérieur. À côté des instituts confessionnels (les cinq instituts catholiques), il existe huit établissements généralistes et l'on trouve des écoles d'ingénieurs ou de commerce dont certains sont financés partielle-

La « fac » Pasqua-Sarkozy-Devedjian... financée par le Conseil général du 92



La prospérité du post-bac privé → par Gérard Lauton

L'enseignement supérieur privé a proliféré à la faveur d'un lobbying performant, du soutien actif des employeurs et des ministères et d'une communication tapageuse en direction des jeunes et des familles.

L'enseignement privé et consulaire en France

Si la loi du 10 mai 1806 a accordé à l'Université napoléonienne un monopole d'État, celle du 12 juillet 1875 a autorisé la création de facultés privées. Celle du 18 mars 1880 a proscrit l'usage du terme « université » pour un établissement privé, ce qui figure toujours dans le Code de l'Éducation. Les établissements privés se sont multipliés, notamment du fait de l'absence pendant longtemps d'importantes thématiques à finalité professionnelle dans l'offre de formation supérieure publique. Leur développement s'inscrit le plus souvent dans un lien organique avec les employeurs (branches professionnelles, CCI...).

Les écoles, facultés et instituts privés peuvent être reconnus par l'État qui peut décerner un grade aux lauréats de leurs diplômes. Ils peuvent préparer à des diplômes nationaux et les faire délivrer (visa après avis du CNESER) par un jury rectoral. Le ministère de l'enseignement supérieur est peu regardant sur la qualité pour la reconnaissance par l'État.

La loi « Pacte pour la recherche » du 18 avril 2006 permet à un établissement privé d'entrer dans un PRES⁽²⁾ comme membre fondateur ou associé, au même titre qu'un établissement public, et d'être partie prenante des écoles doctorales portées par le PRES. Des sénateurs de la majorité agissent pour un portage de toute l'offre de formation par les PRES, en écho

à la ministre Valérie Pécresse. Cela offrirait aux établissements privés le cadre d'une promotion accrue de leurs cycles d'études supérieures dans un jeu concurrentiel. Dans le même temps, les établissements publics sont sommés d'aligner leur fonctionnement sur les mœurs les plus arbitraires du privé, et la DGES a banni la part du public faisant le plus concurrence au privé (les IUP⁽³⁾ notamment).

Tandis que les effectifs de l'enseignement

PÔLE LÉONARD-DE-VINCI... VU DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Extraits d'informations d'une dépêche de l'AEF avec son aimable autorisation

Des dépenses « élevées », un coût par étudiant de 11 434 2... La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France s'est penchée sur l'ALV⁽¹⁾, gestionnaire du PULV⁽²⁾, recevant une « aide massive de fonds publics ». Son budget révèle de lourds frais de personnel, de réception et de prestige. Le PULV, créé en 1991 par le département 92, est un établissement privé composé d'écoles (EMLV⁽³⁾, ESILV⁽⁴⁾, IIM⁽⁵⁾, ILV⁽⁶⁾, etc), lié à l'ALV qui reçoit subvention et locaux du 92. Maints enseignants sont à temps partiel : 42 sur 73 en 2008. L'EMLV n'a que 2 ETP sur 23 (1 pour 37 étudiants). Les 10 salaires d'enseignants les plus élevés sont en moyenne de 96 612 2. Un dirigeant a perçu 165 000 2 par an (+ prime), un autre une prime de départ de 400 000 2. On note 440 462 2 de frais de réception (72 % du total). L'EMLV a un visa pour son diplôme bac + 4, pas pour son bac + 5 faute d'une équipe professorale et d'une activité de recherche suffisantes. Le SNESUP dénonce depuis 1991 ce flot de subventions face à l'indigence des budgets du public.

(1) Association L-de-V. (2) Pôle universitaire L-de-V (La Défense). (3) École de management L-de-V. (4) École supérieure d'ingénieurs L-de-V. (5) Institut international du management (6) Institut Léonard-de-Vinci.

▼
Facultés, écoles et instituts privés se taillent une bonne part des subventions publiques, notamment ministérielles et territoriales
 ▲

supérieur public stagne depuis les années 90 après la forte croissance des années 60-70, ceux du supérieur privé et consulaire sont passés de 200 000 à 400 000. Ses facultés, écoles et instituts privés se taillent une bonne part des subventions publiques, notamment ministérielles et territoriales. Ils émergent à la taxe d'apprentissage et leurs étudiants peuvent prétendre à des bourses et prêts préférentiels. Ils ont prospéré en se posant en champions de l'insertion professionnelle.

Une carte dense d'établissements privés

Avec un effectif total d'environ 400 000 étu-

diants, l'enseignement supérieur comprend notamment :

- des écoles de commerce, de gestion ou de

management souvent rattachées aux Chambres de Commerce et d'Industrie, des écoles d'ingénieurs, des écoles d'art et de design ;

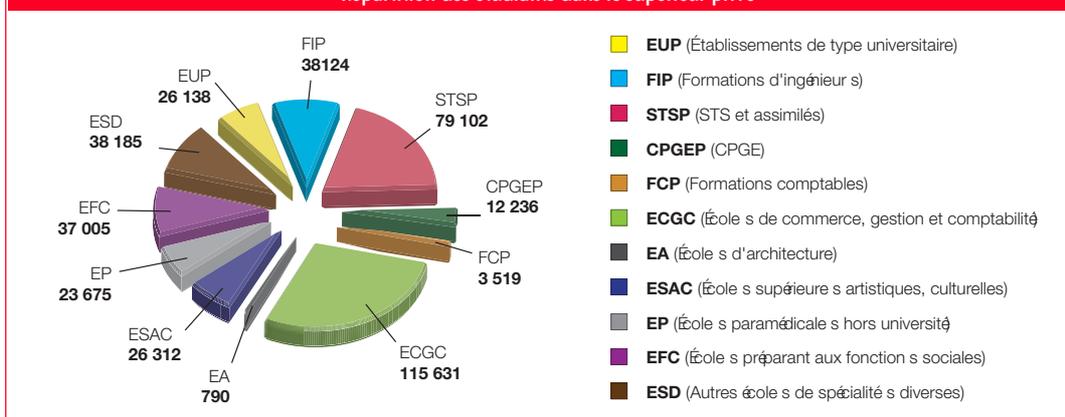
- six établissements de type institut ou faculté catholique (Lille, Paris, Toulouse, Angers, Lyon...);
- un grand nombre d'instituts et écoles de formation de santé (IFSI, IFMK...) mais aussi les centres de préparation au PCEM des études médicales ;
- des sections de techniciens supérieurs (STS) ou des classes préparatoires en lycées privés ;
- des instituts et écoles d'art, de journalisme, de communication ;
- des départements Post-Bac de Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA) de branche notamment. ●

(1) Chambres de Commerce et d'Industrie.

(2) Pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

(3) Instituts universitaires professionnalisés.

Répartition des étudiants dans le supérieur privé



« Créer c'est résister »

→ par Carole Hoffmann, MCF Arts plastiques, Toulouse le Mirail

Dans le domaine des arts, des formations visant avant tout l'adaptabilité des étudiants aux besoins immédiats du marché de l'emploi et qui font l'impasse sur le lien nécessaire entre enseignement et recherche.

Alors que les formations artistiques, parent pauvre de l'université française, manquent cruellement de moyens, les écoles supérieures privées fleurissent opportunément sur tout le territoire.

La politique gouvernementale actuelle de démantèlement du service public ne fait qu'accélérer un phénomène qui va s'amplifiant dans le domaine des arts depuis la fin des années 1990 : le privé s'édifie sur la défiance que le gouvernement accorde aux universitaires et sur la pénurie organisée, que la loi LRU ne fait que renforcer. L'affichage qui est fait de ces écoles, qui couvrent

tous les champs des arts, de la culture et de la communication, insiste en effet sur les conditions privilégiées de formation (groupes réduits et suivi individualisé ; efficacité, rigueur et régularité des contrôles de connaissances ; accès aux technologies de pointe...), sur les

qualités et compétences des enseignants (professionnalisme, dynamisme, disponibilité...) ainsi que sur les agréments industriels. Elles tentent ainsi de justifier les coûts exorbitants de leurs formations (4 500 à 10 000 euros par an avec possibilités de paiements échelonnés) allant de la mise à niveau jusqu'au master,

pour lesquelles rien n'est dit de la qualification des enseignants. Derrière le rideau de fumée, nous trouvons en réalité des formations essentiellement technicistes et utilitaristes, qui se situent dans un rapport de production-consommation de l'art et de la culture, et qui visent

avant tout l'adaptabilité des étudiants aux besoins immédiats du marché de l'emploi. À la pluralité des approches créatives et réflexives qui sont au fondement des enseignements artistiques universitaires, c'est dans la même logique que la préférence est don-

née aux arts patrimoniaux ainsi qu'aux pratiques tournées vers l'événementiel médiatisé, susceptibles de servir des politiques de communication.

Les stages peuvent aisément devenir le moyen d'utiliser une main-d'œuvre à bon marché lorsque les enseignants se confondent avec les dirigeants des structures d'accueil. Obstacle à l'insertion et à la cotisation grevant d'emblée les futures retraites, les stages abusifs pèsent sur l'emploi des jeunes actifs.

Les visées à courte vue des écoles supérieures privées font l'impasse sur le lien nécessaire entre enseignement et recherche. Elles ignorent le développement de l'esprit critique, l'émancipation par le savoir et la construction de l'humain sur lesquels repose le système éducatif public et républicain que le gouvernement détruit aujourd'hui avec la plus grande détermination. Les sciences humaines et les arts ont singulièrement du souci à se faire dans le service public d'enseignement supérieur et de la recherche. En réponse à ces attaques sans précédent, il nous faut désormais collectivement résister pour pouvoir créer. ●

▼
Des écoles qui ignorent le développement de l'esprit critique, l'émancipation par le savoir et la construction de l'humain sur lesquels repose le système éducatif public et républicain.
 ▲

Mastérisation + marchandisation = privatisation de l'Éducation nationale !

→ par Christophe Pébarthe, membre du secrétariat national du SNESUP

La lutte contre la réforme de la formation des enseignants constitue une étape décisive de la bataille contre la privatisation de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Vous rêvez de devenir professeur ? Forprof peut vous aider à réussir votre rêve, contre monnaie sonnante et trébuchante bien sûr ! Qu'on se rassure toutefois, « le montant total de la préparation et les frais attenants sont déductibles du montant imposable »... Voilà quatorze ans que cette entreprise fondée à Avignon par un ancien instituteur et conseiller pédagogique propose à ses clients de préparer le concours de professeur des écoles (CRPE). Avec la mastérisation, elle ne cache plus ses ambitions et espère accroître ses parts de marché. Comme le déclare Julien Moinet, le responsable commercial de Forprof, à une journaliste de Mediapart (29 mai 2010, article de Louise Fessart), « nous ne sommes pas du tout en concurrence avec l'université mais plutôt complémentaires : leur métier, c'est la pré-

paration du master, notre métier, c'est la préparation du concours ».

Il faut reconnaître que la mastérisation est une porte ouverte à la privatisation. Sur le site du *Café pédagogique*, le directeur adjoint d'IUFM Jean-Louis Auduc s'interroge (décembre 2009), « Veut-on laisser à des officines privées qui fonctionneraient pendant les vacances d'été la préparation à ces épreuves écrites ? », il énonce une réalité déjà observable. Sans vergogne, les vautours de la marchandisation tournent autour du cadavre de la formation des enseignants. À peine apprenait-on que les fonctionnaires stagiaires lauréats

des concours 2010 seraient affectés à temps plein, qu'aussitôt des stages d'une semaine étaient mis en place par des « instituts » et

autres « centres nationaux » privés, pour 600 euros. Les plus angoissés ou les mieux dotés pouvaient en outre recourir aux services d'un coaching pédagogique personnalisé, pour 600 euros également. Un mois environ de salaire dépensé, sans avoir même effectué sa première journée de travail ! Le changement de la nature des épreuves écrites

pour le CRPE est également de bon augure pour les officines privées. Sans fausse pudeur, Julien Moinet le confesse (source Mediapart) :

▼
Avec la mastérisation, le gouvernement espère voir bientôt le bout du tunnel, la disparition pure et simple des enseignants-fonctionnaires !
 ▲



Une prépa privée aux Antilles

© DR

Le coût du privé !

→ par Bernard ROUX, élu SNESUP au CNESER

Le CNESER est un lieu privilégié pour observer le jeu trouble du ministère qui vise à effacer la frontière entre public et privé.

« Aujourd'hui, les écrits sont très axés sur le disciplinaire et le notionnel, ce qui favorise le bachotage. Beaucoup de personnes peuvent donc facilement mettre en place des sujets types en se servant des référentiels de l'Éducation nationale ».

Dans cette concurrence qui s'annonce, les universités ne sont pas en reste. Les diplômes universitaires (D.U.) fleurissent dans les offres de formation. Officiellement destinés à permettre aux détenteurs d'un master, notamment les redoublants, de s'inscrire dans une préparation aux concours et de bénéficier du statut d'étudiant, ils constituent un premier pas vers la marchandisation de la formation des enseignants. Rappelons en effet que les universités auto-financent les D.U. et peuvent donc en fixer librement les droits d'inscription. Voilà à terme un complément de formation aux masters « Métiers de l'enseignement » et un accroissement des frais d'étude pour les étudiants. Non obligatoire bien sûr, mais vivement conseillé... comme l'usage s'en répand dans de nombreuses formations universitaires.

Combattre contre la privatisation

Il ne s'agit pourtant que d'une étape (cf. le dossier de *Monde Diplomatique*, octobre 2010). Avec la mastérisation, le gouvernement espère voir bientôt le bout du tunnel, la disparition pure et simple des enseignants-fonctionnaires ! Dans les établissements scolaires, les changements ne trompent pas. À la rentrée 2006, le ministère de l'éducation nationale installait des « professeurs référents » chargés « d'impulser une dynamique pédagogique » et de « favoriser la dynamique du projet de réseau ». Lettre de mission, évaluation par objectifs, neuf heures d'enseignement par semaine : ces individus ne dépendent que du chef d'établissement ou des inspecteurs pédagogiques.

Aujourd'hui, il est question d'augmenter les recrutements sur profil par les principaux et les proviseurs. Dans un rapport consacré au collègue, le Haut Conseil de l'Éducation préconise plus d'autonomie pour les établissements, une marge de manœuvre équivalente à 10 % de leurs moyens, la consultation systématique des chefs d'établissement pour les recrutements... Sans craindre de se référer à Jules Ferry dans la conclusion ! À travers la lutte contre la réforme de la formation des enseignants, c'est donc bien une étape décisive de la bataille contre la privatisation de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur qui se joue. ●

Étudier une année dans le privé coûte cher. Pour une école quelconque à Bac + 3, les frais de scolarité s'élèvent environ à 4 500 €. En réalité, l'addition est plus salée car s'ajoutent droits d'inscription (100 à 200 €), l'obligatoire cotisation au bureau des étudiants (disons 300 €) et, étalée au long du cursus, la facturation de matériels et services divers. N'oublions pas le coût du logement, ni celui du crédit ; l'école se proposant « d'aider » l'étudiant en lui proposant un pack complet. Nous parlons là d'un scénario bas et tous les prix sont possibles : 11 985 € (!) pour un master à Lille, 17 200 € pour un étudiant étranger en master à Paris. L'imagination des libellés est aussi vaste pour rajouter de 120 € à 1 200 € de plus : frais de transfert, de mobilité, de suivi administratif...

Donc l'étudiant du privé paye : tant pis pour lui ! Cela serait allé un peu vite. Tout d'abord car le privé règne sur des secteurs presque entiers comme le commerce, en garantissant au passage une homogénéité sociale et idéologique. Ensuite car on perçoit ailleurs la captation d'une population étudiante en déshérence et peu aisée. Mais surtout il y a tromperie sur la marchandise ! L'étude des dossiers soumis au CNESER montre en effet que si la réputation se paye cher, il n'y a pas de corrélation positive entre le prix et la qualité d'une formation, mesurée à l'aune soit du placement, soit de la composition du corps professoral.

Un ministère au-delà de la complicité

Là est bien le scandale auquel le ministère prête main ! La reconnaissance par l'État ou son visa ne sont nullement gages de qualité. Aucune des normes, des critères durement imposés aux universités et écoles publiques n'a ici cours. S'il est possible de voir là une injustice et un choix idéologique (le ministère étant suivi ici par QSF), cet aval systématique relève d'une politique délibérée.

Le ministère contribue ainsi très concrètement au financement et à l'organisation d'une concurrence envers le secteur public.

L'autorisation de verser des bourses pour ces établissements – outre qu'il détourne étudiants et moyens du secteur public – leur permet d'augmenter leurs tarifs (les clients étant plus solvables) et les dote d'un argument publicitaire de choix. Ainsi une école ayant reçu son visa

malgré un dossier minable se paye le mois suivant une belle campagne sur une chaîne cryptée.

D'une manière plus perverse, le ministère désire effacer la frontière entre public et privé. Outre la privatisation de fait de pans entiers du public (Dauphine, mais aussi les reçus-collés de la formation des enseignants), cette politique organise la perméabilité par échange apparemment anodin de services. Tel ce récent dossier de rattachement à un institut toulousain réputé d'une école privée qui bénéficierait ainsi d'un transfert gratuit de notoriété et de compétences. ●

▼
Quand étudiant
payant
rime avec étudiant
perdant
▲



© Didier Chammia

Du management partout ?

→ par Stéphane Vauclin,
MCF gestion, IAE de Poitiers

Dans un contexte de restriction, les universités font face à la concurrence des formations supérieures en management et commerce.

Il est devenu banal de constater à quel point notre quotidien est imprégné du vocabulaire issu de la gestion des entreprises. Cette discipline protéiforme a en effet recouvert tous les champs organisationnels du secteur privé comme du secteur public.

Rien d'étonnant donc à ce que les formations qui leur sont dédiées aient connu un tel essor au cours des cinquante dernières années. En France, la structuration de cette offre de formation s'est faite dès l'origine à l'initiative de deux types d'acteurs : les écoles de commerce d'une part, et les universités d'autre part avec en particulier les Instituts d'Administration des Entreprises. Deux mondes aux destins désormais inextricablement liés.

Les instituts universitaires de gestion

Ils insistent plus souvent sur ce qui les distingue des écoles de commerce que sur ce qui les en rapproche. Le clivage se faisait traditionnellement par les activités de recherche mais ce n'est plus vraiment d'actualité depuis que les Écoles de Commerce ont massivement investi dans ce domaine. Restent les frais de scolarité demandés aux étudiants : les tarifs

demandés par la moins chère des écoles de commerce sont sans commune mesure avec les frais d'inscription à l'Université (de 5 000 à 8 000 euros pour une année de formation en



Chaire HEC Paris
Social Business/Entreprise
et pauvreté (sic)

École de Commerce contre 241,57 pour un M1 ou M2 à l'Université). Mais là aussi le différentiel masque mal l'existence de fortes disparités entre institutions⁽¹⁾ ou la subsistance de tarifs « à la carte » très onéreux pour les étudiants.

Le temps de la concurrence frontale semble toutefois révolu dans le domaine du management. L'heure serait plutôt aux coopérations voire aux fusions comme l'illustre celle

de IAE de Strasbourg et de l'IECS, école de commerce de cette même ville. Bénéfices attendus de tels regroupements ? Une visibilité accrue, une augmentation du potentiel de recherche et une rationalisation de l'offre de formation régionale sur fond de course effrénée aux accréditations. L'octroi de labels internationaux d'origine extra-universitaire est en effet devenu une étape ressentie comme obligatoire par les responsables de formation et ce malgré le coût que cela suppose pour un établissement. Obtenir le label EQUIS de l'*European Foundation for Management Development* (EFMD) coûte la bagatelle de 26 000 euros auxquels s'ajoutent des tarifs pour les conseils (2 000 euros et ensuite 1 500 euros par journée supplémentaire) sans compter les coûts indirects induits par une telle démarche. Autant de moyens qui auraient pu être investis ailleurs que dans des processus qui privent les personnels de leur parole sur l'organisation qui les emploie. Simple effet de mode ou nouvelle « contrainte du marché », cette standardisation du langage et des procédures a toutes les

caractéristiques d'un dessaisissement du pouvoir politique au bénéfice d'une nouvelle technocratie aux motivations mystérieuses⁽²⁾. Ce qui se profile dans le paysage des formations à la gestion illustre en définitive ce que deviennent les universités dans notre pays. Profondément affectées par la LRU dans un contexte de restriction de moyens sans précédent, elles expérimentent à leur tour une rationalisation gestionnaire érigée en modèle de bonne « gouvernance ». Pour lutter efficacement contre ce type de dérive, il semble que nous n'ayons syndicalement pas d'autre choix que de suivre les conseils donnés il y a quelques années par le sociologue Jean Lojkine⁽³⁾ : comprendre cette rationalisation pour mieux en déjouer les impostures. ●

Les universités mettent en œuvre
une rationalisation gestionnaire
érigée en modèle
de bonne « gouvernance ».

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE

L'Enseignement supérieur agricole Privé (ESAP) comprend sept établissements, tous sous contrat. Cinq dépendent de la fédération des Écoles supérieures d'ingénieur en agriculture (enseignement catholique) Ces établissements dispensent des formations d'ingénieurs et, en partenariat avec les universités, des formations de licence professionnelle et de master. De nouvelles formations d'ingénieurs ont été récemment mises en place.

De plus, on note une hausse continue des effectifs en quatre ans (9,23 % entre 2004 et 2007), ce qui n'est pas le cas pour les établissements publics. Cela est du avant tout à la différence des modes de subventions de l'État entre public et privé.

Guy Odent,
membre du CNEA et du CNESERAV

À Tours, l'ESCEM (Ecole supérieure de commerce et management) a perdu son accréditation EQUIS en 2009 (et vient de la retrouver en octobre 2010 après appel). Résultat : pour 450 étudiants attendus, 260 candidats et le directeur licencié. On mesure où mènent la concurrence et la marchandisation des savoirs.

(1) À l'IAE d'Aix, certains droits vont jusqu'à 3 700 euros supplémentaires, voire 21 000 (DU).

(2) Ainsi pour A. D. Perrin : « *L'entreprise constitue un critère essentiel dans les accréditations qui passe avant l'international et avant la recherche académique* ».

(3) Lojkine Jean (1996), *Le tabou de la gestion – la culture syndicale entre contestation et proposition*, Les Éditions de l'atelier.

Parler de la privatisation à l'université, c'est d'abord parler de l'emploi

→ par Bernard Teissier, ingénieur d'études documentaliste à l'ENS de Lyon, membre du BN du SNASUB-FSU

La privatisation fait courir le risque majeur de la coexistence durable d'un double statut avec croissance de l'emploi contractuel et stagnation ou régression de l'emploi titulaire.

L'enseignement supérieur s'est toujours distingué par la précarité qui y règne, du fait d'un nombre de titulaires très insuffisant, compensé par le recours à des contractuels sur ressources propres, qui peuvent représenter de 15 à 30 % des emplois BIATOS selon les établissements.

Aujourd'hui le nombre de postes titulaires est officiellement stabilisé alors qu'il régresse partout ailleurs dans la FPE, mais les besoins ne sont toujours pas couverts, loin s'en faut. De nouvelles « solutions » sont adoptées ou en voie de l'être par les établissements.

Plus que la LRU, c'est la loi Mobilité de 2009 qui offre l'essentiel de ces nouveaux dispositifs comme le relève une note récente de la CPU : le recours étendu à de nouveaux types de contrats (CDD et CDI), le recours à l'intérim. Le risque majeur pour les personnels est celui d'une *france telecomisation* de l'Université, c'est-à-dire la coexistence durable d'un double statut avec des dynamiques inversées : croissance de l'emploi contractuel, stagnation ou régression de l'emploi titulaire ; l'emploi contractuel recouvrant lui-même des catégories bien distinctes : la masse de bas salaires précaires d'un côté, quelques contrats « en or » de l'autre.

▼
L'externalisation pose de nouvelles questions dans la perspective d'un authentique projet de développement du service public
▲

Le risque de l'externalisation

Ce serait une erreur du point de vue syndical de réduire cette question à la seule variable de l'emploi. Le recours à des prestataires n'est pas une nouveauté en soi : les bibliothèques universitaires n'ont pas procédé autrement pour les chantiers de rétroconversion de leurs catalogues. Nombre d'activités administratives et techniques se déroulent sur un marché concurrentiel, parfois depuis longtemps, parfois plus récemment. Pour prendre un exemple provocateur : même les systèmes d'information des établissements pourraient être externalisés demain avec le développement du « *cloud computing* ». Sept établissements du PRES université de Lyon sous-traitent depuis cette rentrée leur bureau virtuel à Microsoft.

De fait, la structure des emplois évolue consi-

dérablement dans les établissements et va continuer à évoluer. Loin du débat caricatural sur le « cœur de métier », entretenu par V. Péresse dans le seul dessein de justifier la pénurie d'emplois titulaires, cela pose de nouvelles questions y compris dans la perspective d'un authentique projet de développement du service public : quelles activités les établissements souhaitent-ils exercer en direct et lesquelles considèrent-ils pouvoir sous-traiter, à qui et dans quelles conditions ?

A *contrario*, l'interdiction faite d'utiliser les fonds des opérations campus et autres grands emprunts pour financer des emplois de fonctionnaires est scandaleuse : ne s'agit-il pas officiellement de développer des équipements pour les étudiants, des laboratoires de recherches ? Qui les fera tourner ? Des étudiants vacataires ? ●



© Didier Chamma

Combattre la « france telecomisation »

The American University of Paris

→ par Petermichael von Bawey, Professeur d'Histoire, The American University of Paris

Un établissement privé lié à l'État du Delaware (USA) et relevant du droit du travail français.

Nos contrats d'enseignant deviennent disparates et rompent avec la grille des salaires. Auparavant, la charge était de 6,5 cours par an (6 une année, 7 la suivante soit 3-4 sur les 2 semestres). Ayant mis en place des cursus « *graduate* », l'administration s'est affranchie de ce schéma. Les nouveaux ont un meilleur salaire que les anciens au motif qu'ils consacraient plus de temps à la recherche en assurant des cours « *graduate* » qui comptent pour 1,5 cours « *undergraduate* ». Du coup, certains n'assuraient qu'une séquence 2-2, ce qui était onéreux et peu pertinent, la majorité d'étudiants étant « *undergraduate* ». La Direction a finalement reconnu la parité entre les deux catégories de cours, mais elle a fait l'impasse sur une répartition paritaire des enseignements et sur le

nécessaire réajustement des salaires. Le contrat des permanents stipule 60 % pour l'enseignement à côté de la recherche et de l'engagement au service de la communauté

académique, évalué selon la participation aux instances, notamment le « *rank and promotion committee* » chargé de l'avancement des collègues. ●

ET LES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU PRIVÉ ?

Les enseignants du privé sont régis par une convention collective couvrant tout le secteur du privé hors contrat (CGT, CFDT, CFTC, CGC) et ses enseignants chercheurs. Le CDI est de règle avec un statut de cadre moyennant le niveau de diplôme (Bac + 4), l'expérience (trois ans), l'ancienneté... Le classement dépend du niveau d'enseignement et non du seul diplôme possédé, et de l'ancienneté : en cursus Bac + 5, le salaire va de 2 400 € à 2 800 € (2009). Avec un horaire annuel de 1 534 heures et un service de 500 heures avec recherche sur 25 semaines, ou 700 heures sans recherche sur 35 semaines, sauf disposition plus favorable. Les agents (de droit public) des CCI, donc ceux des écoles consulaires, ont un statut, une grille nationale et un service au plus de 24 heures/semaine. Doctorat ou DHDR peuvent y être exigés, surtout en cas de délivrance du grade de Master. Les Instituts Catholiques ont choisi de copier le supérieur public : Maîtres de Conférences et Professeurs, respectivement docteurs DHDR, mais avec un service de 240 heures d'enseignement.

Michelle Lauton

Les CTP : un an de fonctionnement

Trois éclairages sur le vécu des camarades dans les CTP dont le rôle est accru au moment où s'engagent de grandes mutations dans nos établissements. Les CTP eux-mêmes vont subir de forts changements avec la suppression de la parité. Ils resteront un lieu important de résistance et de combat.

Paris 5 : *→ par Gaël Mahé, élu au CTP* un bilan en mi-teinte

Le CTP de Paris Descartes élu en juin 2008 s'est réuni 5 fois depuis. La FSU y compte 6 sièges sur 10. Les questions sur les BIATOS ont fait l'objet d'un travail constructif. En revanche, nous avons dû insister pour discuter des questions propres aux enseignants. Sur l'évaluation des EC, le président a fait valider à la hussarde sa proposition de commission locale d'évaluation. Sur le référentiel d'équivalence des tâches, le CTP est consulté en fin de processus et au pas de charge. Nous avons obtenu cependant une promesse de groupe de travail préalable à la validation.

Autres points traités : campagne d'emploi BIATOS et EC, primes BIATOS, règlements intérieurs du CTP et de l'université, CAS, PRES, SIFAC, bilan social 2008 (en 2010 !). Si le CTP est un progrès pour les BIATOS, le paritarisme ne l'est pas réellement pour les EC. Il peut néanmoins constituer un lieu de résistance lorsque le CA est pro-LRU et a-syndical, à condition de combiner combativité et consensus offensif avec les autres syndicats, encore à construire. ●

Grenoble I : *→ par Claudine Kahane, élue au CTP* une vigilance constante

À l'UJF, le CTP installé en 2009 s'est réuni 9 fois en un an. L'obligation de le consulter avant toute décision du CA sur l'organisation, le fonctionnement de l'université, la gestion des personnels, en fait un outil puissant pour les personnels à trois conditions :

- envoi de l'ordre du jour et des documents dans des délais suffisants, et prise en compte des demandes syndicales ;
- mises au vote des propositions des membres du CTP et interruptions de séance à leur demande ;
- information des personnels sur les travaux du CTP ;
- suites données aux différentes questions abordées.

Une longue bataille a permis d'inscrire ces conditions dans le règlement intérieur du CTP : refus d'examiner les points dont les documents sont communiqués tardivement, recours victorieux en TA pour annuler une décision (passage aux RCE) prise en CA sans consultation préalable du CTP.

Variété et technicité des questions traitées nécessitent une préparation importante : à Grenoble, intersyndicale avant chaque CTP, échanges d'informations entre élus de diverses universités via une liste de diffusion SNESUP. La nécessité d'une formation juridique des élus est évidente. ●

Stage FSU « GRH dans le Sup. » : vivement la prochaine session !

→ par Christine Duprat, élue au CTP, IUT Toulouse 3

Les 4 et 5 mai 2010, des militants des syndicats de l'enseignement supérieur et de la recherche⁽¹⁾ ont épluché les textes ministériels et échangé sur nos mandats et revendications. Les agents non titulaires, de plus en plus nombreux, n'ont pas été oubliés.

Deux jours d'échanges sur la vie dans les établissements, de retours d'expériences sur le fonctionnement des CTP, le travail en intersyndicale, le bilan social, le rôle du

CHS et l'augmentation des cas de souffrance au travail. De questionnements aussi : participer aux groupes de travail organisés par l'administration ou pas ? Quelle grille indiciaire, quelle carrière pour les contractuels ?

Les représentants syndicaux locaux doivent devenir de plus en plus « professionnels », malgré une administration récalcitrante à donner les informations. Avec la loi LRU, ce ne sont pas seulement les univer-

sités qui ont vu leurs responsabilités s'accroître, ce sont aussi les syndicats au plus près du terrain. Au-delà de ces échanges, une idée est ressortie : celle d'un fédéralisme local à renforcer et un souhait : celui de poursuivre ces échanges !

Tous ont reconnu l'importance que les voix de chacun de nos syndicats soient portées. N'hésitez pas à les rejoindre ! ●

(1) Snasub, Sncs, Snep, Snesup, Unatos...

Élections CNU 2011 *→ par Dominique Faudot, responsable du secteur CNU*

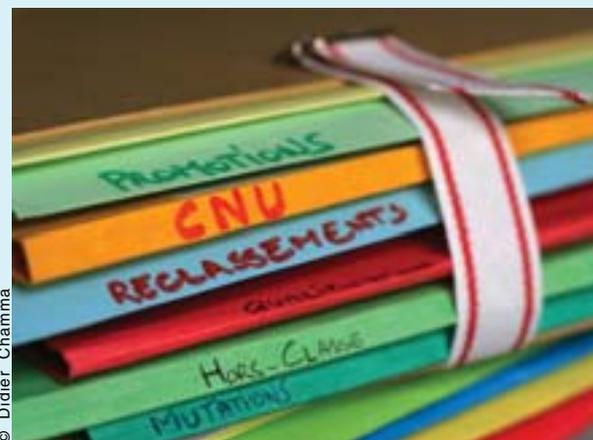
L'enjeu est d'importance : aux missions traditionnelles du CNU s'ajoute désormais l'évaluation.

Se profile en 2011 le renouvellement des sections CNU. Les modalités de composition des listes n'ont pour seul but que d'empêcher la constitution des listes syndicales. Elles nous obligent à repenser la composition de celles-ci.

Le SNESUP doit relever le défi car l'enjeu est énorme : aux missions traditionnelles (qualifications, promotions), viendra s'ajouter l'évaluation individuelle. Nos élus devront alors, outre la défense d'une certaine idée de notre métier, tout faire pour éviter les dérives possibles de cette évaluation.

La composition des listes de chaque section est supervisée par un ou plusieurs correspondants dont le rôle n'est, pour l'instant, que de coordonner le recensement des candidatures. À ce jour, environ 830 candidats se sont déclarés⁽¹⁾ (titulaires, suppléants, éligibles, non éligibles). Certaines listes pourraient déjà être présentées. C'est un bon début mais il nous faut trouver près de 2 500 candidats pour couvrir par des listes complètes les corps MCF et PR des 52 sections.

Nous devons accentuer notre effort pour qu'à Noël, la plus grosse partie du travail soit terminée. La publication des CV ne doit pas être un frein et moins encore une raison d'autocensure de camarades : nos élus le sont sur une profession de foi qui a pour vocation la défense de l'intérêt des collègues et celle de notre métier au sein du service public de l'enseignement supérieur. ●



© Didier Chamma

(1) <http://www2.u-bourgogne.fr/SNESUP/Pages/Candidats.htm>

Labex : combattre ces machines à exclure

→ par Marc Neveu, responsable du secteur Recherche

Il nous faut combattre les tentatives de gouvernance « forte » et imposer une vie démocratique dans les laboratoires. Cela va de pair avec la lutte pour la création d'emplois statutaires au lieu des CDD et autres emplois précaires.

La recherche publique est pilotée thématiquement par la SNRI, relayée par l'ANR et les Alliances⁽¹⁾.

Ce pilotage est concrétisé financièrement par les appels d'offre du Grand Emprunt⁽²⁾. Les premiers d'entre eux concernent tout d'abord les Équipements dits d'excellence (Equipex) et les Laboratoires tout autant d'excellence (Labex). Par ailleurs la restructuration de l'enseignement supérieur et de la recherche nécessite dans la vision gouvernementale de l'emprunt de limiter à « 5 à 10 Initiatives (ex-Campus) d'excellence » (dotées de 7,7 milliards en capital) les porteurs d'une recherche de haut niveau⁽³⁾, les autres Campus devenant des collèges universitaires rebaptisés Pôles de Formation de Proximité⁽⁴⁾.

Outre le principe inacceptable du grand emprunt, où les intérêts de l'emprunt remplacent les crédits budgétaires séparant les bons méritants des médiocres⁽⁵⁾, sa mise en œuvre a été contestée par la Cour des comptes qui demande « une recomposition plus large visant l'ensemble des établissements et des territoires, notamment les plus fragiles d'entre-eux »⁽⁶⁾. On voit donc poindre des Labex qui seraient des regroupements d'UMR, plutôt inter-établissements, souvent par



Manifestation chez Valérie Pécresse pour le Grand Emprunt

PRES ou inter-PRES en Ile de France. L'idée est de mettre en avant des thématiques fortes et transversales du PRES dans une réponse coordonnée des établissements.

Dans ce cadre des PRES, peut-on arriver à peser pour que les laboratoires hors thématiques SNRI ne soient pas les grands perdants à la loterie de l'excellence ? Cela pose le problème de la vie démocratique des PRES.

Pour les laboratoires qui pourraient participer à l'appel d'offre, un autre danger serait dans la fusion des UMR constitutives des Labex, rompant les partenariats multiples avec les organismes et supplantant des UMR jugées surnuméraires. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs doivent contrer les tentatives de gouvernance « forte » pour imposer une vie démocratique dans leur laboratoire, pour exiger que les organismes soient

consultés pour dégager une vision stratégique avec des moyens récurrents suffisants et non une surenchère aux contrats d'excellence. Cela va de pair avec la lutte pour la création d'emplois statutaires au lieu des CDD et autres emplois précaires liés aux contrats. Ne pas répondre aux appels d'offre, c'est sans doute laisser le champ libre aux zéloteurs de « l'excellence » et de la compétition. Y répondre sans se battre pour obtenir un fonctionnement collégial et démocratique, avec des moyens récurrents convenables, serait une complicité aveugle au Grand Emprunt. C'est encore une bataille qu'il nous faut mener. ●

(1) « La stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) : un pilotage ministériel de l'appauvrissement scientifique » VRS n° 382 http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2509&id_rubrique=6

(2) <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50973/lancement-des-premiers-appels-a-projets-dans-le-cadre-du-grand-emprunt.html>

(3) http://www.elysee.fr/president/root/bank_objects/09-12-14dossierdepresseEmpruntnational.pdf

(4) <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5313&ptid=5&cid=2320>

(5) http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2295

(6) http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=2401

ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Une réforme à la sauvette

→ par Jean Fabbri

La disparition du statut de fonctionnaire des membres des Écoles françaises paraît un des objectifs majeurs d'un texte qui remet également en cause le pluralisme scientifique.

Contournant encore les débats du CNESER des 19-20 juillet (voir *Le SNESUP* de septembre), le gouvernement a modifié les statuts des cinq écoles françaises à l'étranger (E.F.E.) : la Casa de Velázquez, l'École française d'Athènes, l'École française d'Extrême-Orient, l'École française de Rome et l'Institut français d'archéologie orientale du Caire. Les sections du CNU et le CNRS voient leur rôle estompé dans les instances et, dans les missions des Écoles, a disparu la

mention d'une « formation à la recherche ». Mais l'essentiel n'est pas là.

UN LOURD SILENCE

SUR LES QUESTIONS STATUTAIRES

Le nouveau statut des membres scientifiques ne prévoit pas explicitement la position de fonctionnaire en détachement et l'assimilation à ce statut pour ceux qui sont recrutés en ne l'étant pas. Les E.F.E. risquent d'adopter un système de recrutement du type « doctorants-allocataires », freinant la reconnaissance

des membres comme des interlocuteurs par les autorités scientifiques locales (une image de personnel précaire ou de « super-boursier » les fragilisera).

DES INSTANCES INFÉODÉES

AU DIRECTEUR ET INCAPABLES DE JOUER UN RÔLE DE CONTRE-POUVOIR

Le CA comme le CS, dans chacune des Écoles, seront incapables de faire contrepoids eu égard au nombre de conseillers désignés par le directeur ou proposés par le ministère. Les instances définies par le

décret seront des assemblées d'« obligés » puisque le directeur nomme une bonne partie de ses propres évaluateurs, sans doute issus d'un cercle étroit d'universités ou d'établissements privilégiés, voire de réseaux personnels puisque la mention « personnalités qualifiées en raison de leur compétence scientifique » dans les domaines correspondant aux missions de l'École » disparaît !

RECRUTEMENT DES MEMBRES ET PROGRAMMES DE RECHERCHE

Alors que le décret nouveau écrit « les membres ont vocation à s'insérer dans les programmes de recherche de l'école », on mesure le dangereux glissement quand était formulé : « Les membres sont tenus de poursuivre leurs activités de recherche et de participer aux programmes de l'École ». La mise en adéquation pure et simple du recrutement des membres avec les programmes des contrats quadriennaux serait une catastrophe scientifique et humaine (par la concurrence entre membres à leur sortie de l'École, préjudiciable à leur insertion dans les universités ou les laboratoires CNRS).

D'EMBARRASSANTS NON-DITS

À titre transitoire, les directeurs actuels des E.F.E. continuent avec recul de la limite d'âge. Y aurait-il quelques dispositions ad hominem ? L'avenir le dira. Les bourses de recherche, que les statuts antérieurs prévoyaient formellement, sont noyées sous une appellation bien ambiguë, celle « d'aide spécifique à des étudiants ».

La disparition du statut de fonctionnaire des membres paraît un des objectifs majeurs et inavoués de ce texte qui, dans un champ spécifique, malmène aussi le pluralisme scientifique. *O tempora o mores!* ●

CONVENTIONS DE GESTION DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS

État des lieux

→ par William Charton, Secteur Situation des personnels non fonctionnaires

En attendant, un texte de portée nationale sur le recours, la rémunération et le service des enseignants contractuels de l'ESR, certains établissements proposent des conventions de gestion offrant un minimum de garanties.

À l'heure où certaines universités exploitent leurs enseignants contractuels (600 heures : INPG, 576 heures : Nancy 2 et INPL, 480 heures : Avignon) et où le président de Paris 6 justifie l'emploi contractuel par l'inadaptation du statut de fonctionnaire à notre société moderne, d'autres établissements, sous la pression syndicale, proposent quelques avancées.

STOP À LA PRÉCARITÉ À L'UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Après l'adoption d'un dispositif de gestion des contractuels BIATOSS permettant leur stabilisation et l'évolution de leurs rémunérations, un dispositif similaire doit permettre la stabilisation des contractuels enseignants de l'institut d'études pour étudiants étrangers. Ce dispositif concerne douze enseignants contractuels temporaires, sept ont obtenu des CDI et cinq autres des CDD. La grille des salaires est basée sur celle des PRCE (avec une avancée à l'ancienneté) et le temps de service maximum est de 384 heures. C'est le fruit de deux ans de luttes.

La stabilisation des contractuels en place depuis parfois plus de vingt ans permet d'améliorer des situations individuelles parfois très dures. C'est en cela que ces dispositifs constituent des avancées à mettre au crédit de l'action collective, du travail syndical, de la mobilisation des collègues eux-mêmes. Ce sont des points d'appui pour des améliorations ultérieures, notamment en faveur de l'ensemble des enseignants contractuels de l'université. Notre objectif demeure la création de postes de titulaires en nombre suffisant.

UNE LONGUE LUTTE À L'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

Le Conseil d'administration de l'université de Strasbourg vient d'adopter à l'unanimité une « Convention de gestion des personnels contractuels d'enseignement et de recherche » qui constitue l'un des trois volets d'une convention de gestion globale des personnels non-titulaires (le 1^{er} volet BIATOS a été adopté fin 2009 et le 3^e concernant les vacataires

est en cours d'élaboration et fera l'objet d'après négociations pendant toute cette année universitaire). Ce texte comporte des avancées substantielles : alignement sur la grille indiciaire des certifiés, prise en compte de l'ancienneté, temps complet à 384 heures, possibilité de contrats à temps partiel, rappel des droits des contractuels à participer à la vie démocratique de l'université et reconnaissance de la même indépendance que les titulaires dans l'exercice de leurs fonctions. Cette convention est le fruit de la collaboration entre le collectif des contractuels et vacataires de l'Uds (CONVACS) et l'intersyndicale Agir Ensemble (implication centrale du SNESUP et de la CGT), travail d'une année qui aura permis d'imposer à la DRH les meilleures dispositions possibles.

Tous les problèmes ne sont pas réglés. Une vingtaine de vacataires effectuent depuis de très nombreuses années des services allant de 192 à 500 heures. Les organisations syndicales et CONVACS ont mené un rude combat pour insérer une disposition devant permettre leur contractualisation. Au terme d'un CA houleux où la présidence a usé de tous les moyens imaginables pour aboutir à un vote négatif, cette disposition a été rejetée. Un nouveau combat commence donc. Des recours en TA permettront d'établir si les contrats de vacation doivent être requalifiés en CDD, voire en CDI. Parallèlement, notre objectif est d'obtenir des mesures de contractualisation dans les meilleurs délais afin qu'elles soient inscrites au budget 2011. Pour cela les organisations syndicales, SNESUP en tête, vont lancer une nouvelle pétition nationale et communiquer largement : à quoi bon une excellente convention de gestion des contractuels enseignants, si nos vacataires ne peuvent en bénéficier ? ●

Courriel : non-fonctionnaires@snesup.fr

Sincères remerciements à Pascal Maillard, secrétaire académique Strasbourg, à Abdellah Saboni et au bureau du SNESUP-Pau pour leurs textes qui constituent l'essentiel de cet article. Les membres de CONVACS, le SNESUP-Uds et le Secteur SDP non fonctionnaires rendent un hommage appuyé à Dominique Guillet pour sa forte implication dans le dossier non titulaires Uds.



© De Chirico, Hector et Andromaque - 1917, collection privée Milan

Quel vécu de la première rentrée de la mastérisation ?

→ par Jean-Louis Auduc, Directeur-adjoint de l'IUFM de l'académie de Créteil

La « mastérisation » concrétise le désengagement de l'État du secteur décisif de la formation de ses enseignants. Elle pourrait entraîner la fin chez les enseignants d'un sentiment commun d'appartenance à un service public laïque national.

L'intégration à l'université Paris 12 devenu l'UPEC (en 2007), si elle avait eu des conséquences au niveau de l'autonomie financière, n'en avait pas eu au niveau de la structure IUFM. La mastérisation a changé radicalement la donne.

Nous assistons à l'heure actuelle à un démantèlement, une fragmentation des IUFM.

Dans l'académie de Créteil, pour le second degré général, les masters préparant les concours

des CAPES ont été élaborés par les départements des universités. Les structures de l'IUFM n'ont même pas pu émettre d'avis sur ces masters. Quand à la formation des stagiaires, qui marque une régression sans précédent par rapport à la situation antérieure, elle est entièrement pilotée par la cellule académique de formation (CAF) du rectorat.

L'organisation se fait donc dorénavant pour le second degré à partir des départements disciplinaires et des responsables des différents masters.

Pour le premier degré, la situation est quelque peu différente. Les enseignants chercheurs de l'IUFM ont pu élaborer un master, porté par les enseignants des structures départementales du premier degré, en essayant de préserver l'aspect professionnel. La situation est la même pour l'enseignement professionnel et technologique où l'université s'est moins impliquée...

DÉSARROI ET DÉSAFFECTION DES CANDIDATS

La grande inquiétude de personnels concerne le nombre d'inscrits pour se préparer au métier d'enseignant. Les incertitudes qui ont régné toute l'année dernière, les effets d'annonces contradictoires, la date des écrits des concours (fin septembre pour le premier degré, novembre pour le second degré avec des inscriptions en juillet) ont fait que les inscriptions pour les préparations aux concours que ce soit en M1 ou en M2

sont en très forte diminution par rapport à l'année précédente, faiblesse qui risque d'être payée très lourdement en terme d'emplois et de moyens pour les années à venir. Les IUFM avaient l'avantage d'indiquer un parcours clair pour devenir

enseignant, alors qu'aujourd'hui, c'est plus complexe, voire contradictoire. Sont dissuasives pour l'étudiant, les contraintes issues des textes qui obligent l'étudiant en deuxième année de

master à préparer en même temps des épreuves disciplinaires des concours, à suivre des UE de masters, à rédiger un mémoire de recherche, et à effectuer plusieurs semaines en stage en responsabilité ! La circulaire de cadrage des masters de décembre 2009 a ouvert des zones de conflits sans fin entre la préparation des épreuves écrites et orales des concours et la préparation des contenus du master. Les relations avec l'UPEC-ex Paris 12 sont complexes. Si elles sont cordiales au niveau des structures de direction, la situation est variable avec les différentes UFR. Certaines d'entre elles avaient une forte expérience de la professionnalisation, mais force est de constater que les départements disciplinaires porteurs des préparations aux concours d'enseignant sont souvent les plus éloignés de ce type d'exigences.

DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT, FRAGMENTATION

Le plus inquiétant dans la suppression d'une formation en alternance après les concours de recrutement concerne le collègue. Ce niveau d'enseignement pourtant décisif apparaît le laissé-pour-compte des masters et des programmes de concours. Le lauréat du CAPES qui se retrouvera en collège dans l'académie de Créteil (ou ailleurs) risque de se retrouver dans une situation dramatique. Il n'aura plus le sas que représentait la seconde année d'IUFM. Celle-ci permettait de développer des compétences pour

s'adapter à la réalité du métier, à la multiplicité de ses facettes et à ses évolutions. Quelles compétences professionnelles vont acquérir ces futurs enseignants, focalisés sur la stratégie des épreuves des concours ? Quelle sera leur efficacité dans leurs futures classes en l'absence d'une véritable formation professionnelle et d'un véritable temps de maturation ?

Avec la « mastérisation », nous avons assisté à un désengagement de l'État d'un secteur pourtant décisif pour l'avenir d'un pays, celui de la formation de ses enseignants. Il est clair que lorsque l'État n'assume plus son rôle, c'est la porte ouverte au secteur marchand. Placer les épreuves écrites des concours en septembre ne peut que favoriser des formations privées pendant les congés d'été.

Nous assistons donc à une fragmentation de la formation des maîtres. Au lieu de structures uniques académiques avec un cahier des charges précis, on se retrouve avec des formations très différentes selon les niveaux d'enseignement, les politiques académiques ou départementales, les politiques d'établissement. Cela risque rapidement d'entraîner la fin chez les enseignants d'un sentiment commun d'appartenance à un service public laïque national. Cette fragmentation risque de favoriser l'individualisme, le repli local, plutôt que l'action pour une même qualité d'enseignement sur tout le territoire national. Les conséquences ne se limiteront pas aux enseignants : elles risquent de toucher de plein fouet les structures associatives, syndicales, mutualistes liées à l'Éducation nationale. ●

Quelles compétences professionnelles vont acquérir ces futurs enseignants, focalisés sur la stratégie des épreuves des concours ?

Le stagiaire exposé au désarroi face à un exercice du métier sans formation.



© IUFM de Guyane

EN DIRECT DES COMMISSIONS OUVRIÈRES

Crise en Espagne et grève générale

→ par Pedro Gonzales, membre de l'exécutif des Commissions ouvrières (CCOO)

La crise internationale a une répercussion aiguë en Espagne. Elle coïncide avec l'épuisement du modèle de croissance des dernières décennies. Elle donne lieu à des mesures d'ajustement antiéconomiques et injustes.

L'Espagne serait entrée dans une crise même sans les circonstances internationales présentes.

- Le modèle de croissance espagnol est caractérisé par le coût élevé du logement résidentiel et la multiplication des constructions liée au bas taux d'intérêt, et par le développement du secteur des services. Les conséquences sont l'enchérissement exorbitant du prix du logement, ce qui a porté les familles espagnoles à un niveau d'endettement à risque, la croissance importante de l'emploi peu qualifié, peu rémunéré et précaire, des profits patronaux, énormes dans beaucoup de cas, non réinvestis dans des secteurs d'avenir comme la recherche, l'innovation et la formation des travailleurs et des travailleuses, mais distribués aux actionnaires et aux propriétaires immobiliers. S'y ajoutent des frais somptueux.
- L'éclatement de la bulle immobilière a paralysé le secteur de la construction et les entreprises qui en dépendent, puis a affecté la demande interne en s'étendant sur l'ensemble de l'activité économique. D'où une destruction d'emplois et un

chômage qui ne cesse de s'accroître et frappe aujourd'hui plus de quatre millions et demi de personnes.

- Les emplois précaires ont été les premières victimes. Plus d'un million de personnes sont dans un risque d'exclusion sociale.

LE CHANGEMENT DE POLITIQUE

• Durant les premières années de crise, le gouvernement s'est distingué en affirmant qu'il n'agirait jamais contre les droits du travail et les droits sociaux. Il a cédé aux pressions des marchés et aux directives de l'Union Européenne cédant elle aussi aux pressions des marchés.

- Un changement radical s'est produit :
 - plan d'ajustement du 29 janvier avec une coupe de 50 milliards d'euros et un recul de l'âge de la retraite de 65 à 67 ans.
 - plan d'ajustement du 12 mai avec une nouvelle réduction de la dépense de 15 milliards d'euros.
 - Réforme en juin du marché de travail et de la négociation collective.
- De nouvelles menaces se présentent : une réforme du système de retraite, des coupes budgétaires supplémentaires.

L'AJUSTEMENT

Les mesures d'ajustement (gel des pensions, baisse du salaire des fonctionnaires, réduction de l'investissement public, etc.) sont :

- Injustes. Le gel des pensions affecte l'un des plus faibles segments de la popu-

lation. Plus généralement les mesures touchent d'abord des personnes déshéritées et les travailleurs et travailleuses, déjà frappés par le chômage. Aussi elles donnent lieu à une présentation des fonctionnaires comme des privilégiés.

- Antiéconomiques. Réduire la capacité d'achat des retraités et des fonctionnaires provoquera une baisse de la consommation quand la réactivation économique nécessite de stimuler la demande. En outre, la réduction des recrutements du secteur public freinera l'activité économique et pourrait augmenter le chômage. Le gouvernement lui-même a commencé à reconnaître que la prévision de croissance sera diminuée par l'impact de ces mesures.

UNE RUPTURE DU DIALOGUE SOCIAL

- Le gel des pensions met un terme à 15 ans de consentement autour du Pacte de Tolède qui a garanti la viabilité de notre système public. Dans le même sens, réduire le salaire des fonctionnaires « par décret » signifie un non respect des accords souscrits il y a peu de mois entre le gouvernement et les syndicats.
- Négociés dans le cadre général de l'Accord de Négociation Collective 2010-2012, de nombreux accords dans le secteur privé ont été bloqués ou cassés par les prétentions patronales à appliquer des réductions salariales, comme l'a fait le gouvernement dans la fonction publique. ●

Un chômage qui ne cesse de s'accroître et frappe aujourd'hui plus de 4,5 millions de personnes

Vitrine d'un magasin à Séville



© Flickr/Hannah

MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010 À BRUXELLES

Une mobilisation européenne

→ par Marc Delepouve, co-responsable du secteur international

Venus de 30 pays, plus de 100 000 manifestants ont défilé à Bruxelles contre les mesures d'austérité.

John Monks, secrétaire général de la Confédération européenne des syndicats (CES) a déclaré : « Cette journée est un signal clair pour les dirigeants européens : vous ne pouvez plus seulement écouter les marchés, vous ne pouvez plus ne pas écouter la colère et l'inquiétude des salariés ». Tous les syndicats français

étaient présents. Des manifestations et grèves ont eu lieu dans plusieurs pays d'Europe. L'Espagne en grève générale a manifesté dans une centaine de villes. Selon les Commissions ouvrières et l'UGT, la grève était suivie par plus de 10 millions de salariés. En Grèce les manifestations ont été accompagnées de

grèves des personnels médicaux, des employés des chemins de fer, des conducteurs de trains, de bus et de tramway...

D'autres manifestations se sont déroulées au Portugal, en France (Lyon, Nantes et Toulouse), Italie, Irlande, Lettonie, Pologne, Serbie, etc. ●

ENTRETIEN AVEC Agnès Vatican

Archiviste-paléographe

La volonté présidentielle de brutaliser l'Histoire par le biais d'une Maison de l'histoire de France.

Au-delà des historiens et des spécialistes des archives, l'annonce du président de la République de fixer « une Maison de l'histoire de France » aux Archives nationales suscite un réel débat. Pouvez-vous dégager les enjeux d'une telle décision ?

Le 12 septembre, le président de la République a annoncé l'installation de la Maison de l'histoire de France, au sein du quadrilatère des Archives nationales, à Paris, concluant ainsi une réflexion menée depuis 2007 sur ce projet présidentiel⁽¹⁾. Une telle décision touche tant au domaine des Archives qu'au contenu même de ce projet.

Le choix finalement fait des Archives nationales, alors que d'autres lieux étaient envisagés, revêt une dimension symbolique, cette « Maison » cherchant au travers de la proximité des sources une légitimité qu'elle est loin d'avoir trouvée auprès de la communauté scientifique. Pour les personnels des Archives nationales, très mobilisés⁽²⁾, la décision remet en cause, par son impact, la dynamique engagée depuis bientôt 10 ans, grâce à la création du nouveau site de Pierrefitte-sur-Seine et aux décisions concernant la répartition des fonds et des missions entre les trois sites franciliens (Pierrefitte, Paris et Fontainebleau). Cette répartition a été validée en décembre 2009 par le ministre de la Culture; elle prévoyait le maintien à Paris des archives d'Ancien Régime et des minutes notariales, et surtout la reprise de la collecte des minutes des notaires de Paris, aujourd'hui remise en cause par un projet porté par... le même ministre. Il est évident que l'implantation d'une nouvelle structure se fera au détriment des Archives nationales. Au-delà, ce projet est vécu comme une atteinte portée à la légitimité des Archives nationales et de leur personnel scientifique et technique de haut niveau, pour mener une politique culturelle et scientifique. Or celle-ci est déjà largement engagée au travers de multiples manifestations (expositions, partenariats scientifiques et pédagogiques, ouvertures grand public), et formalisée dans un projet scientifique, culturel et éducatif qui oriente l'action de l'institution pour la période 2013-2016.

Le projet même de Maison de l'histoire de France, critiqué par de nombreux historiens⁽³⁾ porte le risque d'une instrumentalisation politique de l'histoire, d'une conception figée et réductrice. Ainsi toute mention, à la Cité nationale, de l'histoire de l'immigration est



© DR

▼
Le projet même de Maison de l'histoire de France, critiqué par de nombreux historiens⁽³⁾ porte le risque d'une instrumentalisation politique de l'histoire
 ▲

absente du dernier rapport et l'intitulé choisi de « Maison de l'histoire de France » est beaucoup plus réducteur que celui de Deutsches Historisches Museum, institution qu'il est pourtant envisagé de prendre pour référence⁽⁴⁾. Tout en affirmant s'interdire de présenter une histoire qui serait celle du « roman national », le projet s'oppose à une dissolution de l'histoire nationale qu'aurait entraînée l'extension du champ de recherche des historiens. Le projet est avant tout celui d'une muséographie classique, au travers d'objets à même de susciter l'émotion, où les débats historiques semblent réduits à une présentation statique d'écoles historiques lar-



© Didier Chamma

gement éloignées des débats contemporains, et où le terme même d'esprit critique est absent. Les inquiétudes exprimées par plusieurs associations sur l'amointrissement de l'enseignement de l'histoire dans les programmes scolaires risquent de ne pas trouver ici davantage de satisfaction.

La Maison de l'histoire de France sera dotée d'un comité scientifique (dont les modalités de désignation restent inconnues) définissant « les axes de recherche et de diffusion encouragés par la Maison de l'histoire de France ». Dans un contexte budgétaire contraint, le transfert de ces crédits pose la question du pilotage de la recherche historique en France, et de son financement, au travers de ce futur établissement.

Pouvez-vous éclairer les non spécialistes sur les missions des Archives nationales et des personnels qualifiés qui y travaillent ?

Les Archives nationales (comme tous les services publics d'archives) assurent les missions de collecte des archives publiques et privées, de classement, de conservation, de communication et de valorisation de ces fonds. Leur public est constitué de chercheurs universitaires, français et étrangers, et d'étudiants, mais aussi de chercheurs amateurs et, fait moins connu, de citoyens recourant aux archives pour établir un droit (notamment en matière de nationalité). Elles proposent au grand public plusieurs expositions par an, et ont été la première institution patrimoniale à concevoir une offre pédagogique (dès 1947), largement étoffée depuis. Elles sont à la fois une institution scientifique et culturelle, et un lieu d'exercice de la démocratie, en permettant à tous d'accéder aux archives documentant les prises de décision des instances gouvernant le pays. ●

Propos recueillis par Jean Fabbri

1. Cf. les rapports successifs d'H. Lemoine (avril 2008), de J.-P. Rioux (mai 2009) et de J.-F. Hébert (avril 2010) sur www.culture.gouv.fr.

2. Cf. en particulier la pétition en ligne : <http://nonalamaisondehistoiredefrance.over-blog.com/>

3. Cf. l'excellente analyse publiée sur <http://www.tnova.fr>, E. Naper et G. Ganzer, « Maison de l'histoire de France: une histoire au service du politique ».

4. Voir rapport Hébert, p. 7.

5. Cf. l'excellente analyse publiée sur <http://www.tnova.fr>, E. Naper et G. Ganzer, « Maison de l'histoire de France: une histoire au service du politique ».

Nos lecteurs nous écrivent

Il me semble que le dossier de septembre ignore les dimensions numériques actuelles de l'enseignement supérieur. Or il s'agit d'un bouleversement considérable de notre environnement et de nos pratiques : université numérique, cours et devoirs en ligne, généralisation des Environnements Numériques de Travail et cela concerne toutes les filières. Peut-être faudrait-il en parler dans un prochain numéro pour compléter le dossier ?
Hervé Lelourec



© Fotolia.fr/Dmitry Goygel-Sokol

Jean Fabbri : Plusieurs lecteurs sont intervenus dans le même sens, certains détaillant des pratiques pédagogiques directement liées à leur discipline et intégrant ces nouvelles technologies. Sans doute est-ce une faiblesse du dossier, et il est bien qu'elle fasse réagir. Nous veillerons à une couverture plus large des thématiques et sans doute par l'annonce (soit dans ces pages, soit sur le site du syndicat) des thèmes retenus pour les dossiers du mensuel pourrions susciter en amont des contributions variées et bienvenues.

Venons-en au fond. Nous n'ignorons pas la diversité des pratiques des universitaires... nous en sommes ! Reste que le dossier visait à éclairer une double zone trouble. En premier lieu tordre le cou à l'idée de degré zéro de la pédagogie à l'université, lequel degré zéro expliquerait des taux d'échec par ailleurs très surévalués. En second, donner à réfléchir sur les besoins considérables en emplois statutaires (enseignants-chercheurs, enseignants, documentalistes,...) pour établir une véritable relation de confiance entre les étudiants et le monde universitaire qui mène à la compréhension cohérente des contenus de formation. Les témoignages publiés dans notre

mensuels exposent bien l'inventivité dont font preuve les collègues pour concevoir des enseignements cohérents, attractifs et accessibles (au sens où la diversité des public étudiants peut être prise en compte).

Enfin nous n'avons pas souhaité que la dimension pédagogique se réduise à ce qu'il est malheureusement commun d'appeler « innovation »... et, en la matière, de n'envisager que le recours aux technologies de la communication. Reste, et c'est vrai, que le recours par ces technologies non seulement à des supports de cours (au sens traditionnel ou plus élaborés s'ils intègrent des images et des sons), mais de plus en

plus à des processus interactifs qui sollicitent le questionnement voire valident des éléments d'apprentissage modifie le rôle de l'institution universitaire tant pour ceux qui y exercent leur activité salariée que pour ceux qui en sont les utilisateurs. Ici doit s'ouvrir syndicalement le débat, déjà entamé dans le registre de « la société de communication » ou de la prospective politique. Le SNESUP doit fortement investir ce champ.

(*) À venir parmi les thèmes de dossiers : l'un sur les enjeux du numérique (avec en particulier les questions de documentation, de diffusion des cours, de propriété intellectuelle...). ●

NOTES DE LECTURE À PARAÎTRE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO

Olivier Beaud, *Refonder l'université*

Louis Vogel, *L'université, une chance pour la France*

FRANÇOIS BOUILLON : UNE SIGNATURE SINGULIÈRE



Les lecteurs du mensuel du SNESUP, ceux encore plus nombreux de la VRS, éditée en commun avec nos camarades du SNCS, ont de longues années – et quelquefois sans le savoir – trouvé, entre leurs mains et sous leurs yeux, des publications griffées « François Bouillon ». Curieux de tout, François a activement contribué à l'évolution de la communication papier du SNESUP. Avec Anne Mesliand (voir numéro de septembre) il nous a fait changer d'ère et pas seulement de format. Les colonnes du mensuel lui restent ouvertes, pour des échos de ses lectures et pour ses analyses... Nous avons besoin de sa lucidité critique.

Jean Fabbri, pour la rédaction

© Didier Chamma

Pour un républicanisme critique

Cet ouvrage, bref et incisif, particulièrement clair, se propose de renouveler la pensée républicaine française à la lumière de la philosophie politique anglo-américaine et de la théorie sociale critique. À partir des questions soulevées par le port du foulard islamique en France, Cécile Laborde cherche à éviter le double écueil du normativisme (qui pourrait conduire à négliger la place centrale du concept de laïcité dans le champ politique français) et du

n'existent pas en dehors du rapport social, que C. Laborde nomme utilement « classes de vulnérabilité », auxquels, dès lors, on appartient non par essence mais par assignation.



Seuil, 156 p., 13 euros

La démarche de Pettit étant, selon l'auteur, assez déconnectée des questions de philosophie politique appliquée (ce reproche ne me paraît pas totalement fondé), l'apport spécifique de C. Laborde se situe dans sa volonté de s'intéresser aux formes contemporaines de domination.

Son ouvrage est divisé en trois chapitres, chacun d'eux examinant au prisme de la non-domination les principes de la devise républicaine : la liberté, appréhendée sous l'angle de l'autonomie individuelle et de l'émancipation de l'oppression religieuse, l'égalité, comprise comme reposant sur la neutralité religieuse de la sphère publique, et la fraternité, comme expression de la loyauté civique à l'égard de la « communauté des citoyens » (selon la belle expression de D. Schnapper). Un ouvrage stimulant qui devrait ouvrir un important débat. ●

Alain Policar

▼
Il existe des « classes de vulnérabilité », auxquelles on appartient non par essence mais par assignation
 ▲

contextualisme (qui privilégierait la spécificité du républicanisme français). Son projet est d'intégrer à la théorie normative une réflexion sur les rapports entre l'idéal et le

réel. Elle cherche, dès lors, à se démarquer tant du républicanisme officiel, un « catho-républicanisme », que du républicanisme « tolérant » ou « ouvert », c'est-à-dire du multiculturalisme. Le concept de non-domination, emprunté à P. Pettit, est le pivot du républicanisme critique qu'elle propose.

Définie comme relation de pouvoir arbitraire, la notion de domination a l'avantage de mettre l'accent non sur les questions d'identité mais sur celles de pouvoir. En outre, notion collective et non individualiste, elle vise des groupes qui

Enseignants et professionnels de l'éducation

– Adhérez au Louvre



Carte Louvre professionnels

1 an : 30 € / 2 ans : 55 €

Coupe-file et accès illimité à tout le musée

Musée du Louvre (1793-1794), Jaques-Louis David © RMN / G. Blot



www.louvre.fr/enseignants

«Alé montre ta feuille. Tinkiet le prof voit Ri1.»

Voilà, mot pour mot, le SMS que j'ai intercepté la semaine dernière dans ma classe, en plein contrôle. J'ai aussitôt mis un zéro à l'élève. Mais lorsque j'ai voulu attraper son portable pour le confisquer, il est tombé par terre et s'est cassé. Le lendemain, les parents se sont plaints. Alors, j'ai appelé la MAIF et j'ai tout expliqué à un conseiller. Pas d'inquiétude m'a-t-il dit, nous allons régler le problème. À mon grand soulagement.

Christian – professeur de français à Montauban.



OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION
EN PARTENARIAT AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES*
Souscrivez en ligne sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT